

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 26 mai 2000Plenaire vergadering
van vrijdag 26 mei 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	850
QUESTION D'ACTUALITE:	
— De M. Joël Riguelle à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « les déclarations du secrétaire d'Etat à propos de l'aire d'attente pour les taxis bruxellois à l'aéroport »	850
— De Mme Geneviève Meunier à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le retard dans la transposition des directives européennes en matière de rejet des eaux usées »	851
— De Mme Anne Herscovici à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le courrier adressé à des bourgmestres par le ministre-président relatif à des associations subventionnées »	851
— De M. Rudi Vervoort à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la concertation avec la Région sur le projet de plan de sécurité du ministre de la Justice »	852

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	850
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de verklaringen van de staatssecretaris over de wachtplaats voor de Brusselse taxi's aan de luchthaven »	850
— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de vertraging bij de omzetting van de Europese richtlijnen inzake lozing van afvalwater »	851
— Van mevrouw Anne Herscovici aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de brief van de minister-voorzitter aan de burgemeesters betreffende gesubsidieerde verenigingen »	851
— Van de heer Rudi Vervoort aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het overleg met het Gewest over het ontwerp van het veiligheidsplan van de minister van Justitie »	852
	847

	Pages		Blz.
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «la protection des piétons durant le déroulement du chantier sur la voie publique devant le Parlement régional»	853	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de bescherming van de voetgangers tijdens de werken aan de openbare weg vóór het Parlement van het Brussels Gewest»	853
INTERPELLATIONS JOINTES :		TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES :	
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «l'affectation des bonis budgétaires 1999 et 2000 et les pistes de financement pour Bruxelles»	854	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «het gebruik van de begrotingsoverschotten 1999 en 2000 en de financieringsmogelijkheden voor Brussel»	854
Interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant «l'appel au Gouvernement fédéral pour investir cinq milliards de francs supplémentaires en Région bruxelloise afin de financer les coûts que Bruxelles doit supporter en tant que centre international pour financer ses infrastructures et ses transports»	854	Toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende «de oproep tot de federale regering om vijf miljard frank extra te investeren in het Brussels Gewest ter financiering van de kosten voor infrastructuur en verkeer die Brussel als internationaal centrum moet dragen»	854
Interpellation jointe de M. Benoît Cerexhe concernant «l'évolution budgétaire et l'apparition de moyens nouveaux non budgétés»	854	Toegevoegde interpellatie van de heer Benoît Cerexhe betreffende «de evolutie van de begroting en nieuwe niet in de begroting ingeschreven middelen»	854
Interpellation jointe de M. Rufin Grijs concernant «les tâches que devrait assurer le Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du refinancement de la Région»	854	Toegevoegde interpellatie van de heer Rufin Grijs betreffende «de taken die de Raad voor het wetenschapsbeleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zou moeten waarnemen in het kader van de herfinanciering van het Gewest»	854
Discussion. — <i>Orateurs</i> : la Présidente, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Dominiek Lootens-Stael, Benoît Cerexhe, Marc Cools, Joël Riguelle, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Guy Vanhengel, Mme Adelheid Byttebier, M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	855	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de Voorzitter, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Dominiek Lootens-Stael, Benoît Cerexhe, Marc Cools, Joël Riguelle, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Guy Vanhengel, mevrouw Adelheid Byttebier, de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	855
QUESTION ORALE :		MONDELINGE VRAAG :	
— De M. Mohamed Azzouzi à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «le ramassage des déchets dans les quartiers commerçants»	870	— Van de heer Mohamed Azzouzi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «de vuilnisophaling in de handelswijken»	870
VOTES NOMINATIFS :		NAAMSTEMMINGEN :	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 9 septembre 1993 portant modification du Code du logement pour la Région de Bruxelles-Capitale et relative au secteur du logement social, en ce qui concerne l'instauration d'un régime d'inscription multiple des candidats locataires dans le logement social (nos A-86/1 et 2 — 1999-2000)	872	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 9 september 1993 houdende de wijziging van de Huisvestingscode voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en betreffende de sector van sociale huisvesting, wat betreft de instelling van een meervoudig inschrijvingsstelsel voor kandidaat-huurders in de sociale huisvesting (nrs. A-86/1 en 2 — 1999-2000)	872

	Pages		Blz.
— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (Mme Béatrice Fraiteur, MM. François Roelants du Vivier et Willem Draps) en vue de l'élaboration d'une concertation entre entités fédérale et régionales afin de prévenir et de réduire les nuisances et dangers liés au trafic aérien (nos A-27/1 et 2 — session ordinaire 1999)	872	— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (mevrouw Béatrice Fraiteur, de heren François Roelants du Vivier et Willem Draps) met het oog op het organiseren van overleg tussen de federale en de gewestelijke overheden om de hinder en de gevaren van het luchtverkeer te voorkomen en te verminderen (nrs. A-27/1 en 2 — gewone zitting 1999)	872

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 05.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.05 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 26 mai 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 26 mei 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence: Mmes de Grootte, Gelas, MM. Draps et Mahieu.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de dames de Grootte, Gelas, de heren Draps en Mahieu.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

Je rappelle le timing dont nous avons convenu avant l'interruption de midi, à savoir de nous en tenir au temps réglementaire de 5 minutes pour la question et la réponse.

Nous pourrions ensuite entendre les interpellations et terminer nos travaux par le débat sur la pauvreté, prévu en Assemblée réunie.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES SUR LES DECLARATIONS DU SECRETAIRE D'ETAT A PROPOS DE L'AIRE D'ATTENTE POUR LES TAXIS BRUXELLOIS A L'AEROPORT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN OVER DE VERKLARINGEN VAN DE STAATSSECRETARIS OVER DE WACHTPLAATS VOOR DE BRUSSELSE TAXI'S AAN DE LUCHTHAVEN

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, j'ai appris par la presse que notre secrétaire d'Etat, M. Eric André, avait adressé un courrier à la société BIAC lui enjoignant d'assumer ses responsabilités et d'organiser une aire d'attente pour les taxis bruxellois à Zaventem.

M. le secrétaire d'Etat pourrait-il nous indiquer sur quels éléments juridiques il a basé son intervention, que nous considérons au demeurant comme positive, et si par ailleurs, il y a eu des contacts entre le Gouvernement bruxellois et le Gouvernement flamand ou le bourgmestre de Zaventem, qui sont un peu parties à la cause, dans la perspective d'un arrangement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, monsieur Riguelle, j'ai effectivement demandé une consultation juridique car j'en avais assez d'entendre certains responsables de BIAC renvoyer les « politiques » dos à dos en leur disant que s'il y avait des problèmes à Bruxelles-National, c'est parce que les « politiques », tant flamands que bruxellois, n'arrivaient pas à s'entendre.

En cherchant un peu, nous avons retrouvé la modification de la loi de 1991, portant réforme de certaines entreprises publiques économiques. Cette modification a eu lieu en 1998. En particulier, l'article 179, 2^o, précise que l'objet de la BIAC (fusionnant l'ancienne BATC et la RVA) était la conception, la construction, l'aménagement, l'entretien, la modernisation, le développement et l'exploitation des installations au sol de l'aéroport de Bruxelles-National et de ses dépendances, en ce compris les parkings pour véhicules, les voies d'accès, les pistes et les abords. Etait également prévu le transfert des droits immobiliers que possédait la RVA à la BATC.

L'avocat consulté me dit qu'il découle de ce qui précède que l'aménagement et la gestion des voies d'accès à l'aéroport, en ce compris les zones d'arrivée, de stationnement et de départ des véhicules transportant des passagers entrant dans l'aérogare ou en sortant relèvent bien de la compétence de BIAC et non de l'administration communale de Zaventem.

C'est donc sur cette base que j'ai adressé un courrier à BIAC. J'attends sereinement la réponse. J'ai d'autres arguments en réserve au cas où BIAC trouverait certaines arguties juridiques.

J'ai par ailleurs déclaré que, si cela posait vraiment un problème financier à BIAC, nous pourrions être prêts à louer nous-mêmes des emplacements sur le site de Bruxelles-National.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR SUR LE RETARD DANS LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPEENNES EN MATIERE DE REJET DES EAUX USEES

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL OVER DE VERTRAGING BIJ DE OMZETTING VAN DE EUROPESE RICHTLIJNEN INZAKE LOZING VAN AFVALWATER

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, savoir que Bruxelles ne bénéficie toujours pas d'un système d'épuration est tout simplement choquant. Ces propos, assez sévères, ne sont pas les miens mais ceux de la commissaire européenne émis lors de la rencontre avec les ministres régionaux de l'Environnement.

Je pense qu'elle a raison. En effet, la directive européenne devait être transposée pour fin décembre 1998, et la Cour de Justice a été saisie en septembre 1999 parce qu'elle estimait que la réponse du Gouvernement, et plus particulièrement de la Région de Bruxelles, était nettement insatisfaisante.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous avez répondu à une interpellation de mon collègue Alain Adriaens sur le même sujet que la station d'épuration Sud devait être ouverte sans aucune difficulté à la fin de l'année. Cette interpellation date du mois d'octobre 1999. A la fin de l'année dernière, les membres de la commission Environnement ont visité la station Sud, et nous avons pu constater qu'elle était pratiquement opérationnelle. Le groupe ECOLO s'étonne donc du retard de l'ouverture de cette station. Parmi les hypothèses que nous envisageons, nous pensons que vous éprouvez peut-être des difficultés à annoncer à la population, à quelques mois des élections, l'ouverture d'une station d'épuration des boues, à quelques centaines de mètres de Drogenbos, là justement où la Région bruxelloise et vous-même, monsieur le ministre, vous vous battez depuis de nombreux mois contre l'implantation d'un incinérateur.

Vous aurez certainement d'autres réponses à me donner, mais je n'ai qu'une question : quelle est la date réelle et effective de la mise en service de la station Sud ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, les propos tenus par la nouvelle commissaire européenne, je les ai tenus en 1989-1990, lorsque j'ai bien du constater que tout était à faire. Et tout a été fait dans le délai imparti. Par ailleurs, je

mets quiconque au défi de mettre en œuvre 45 milliards de travaux dans un délai aussi court. C'est comme si je demandais aux ministres fédéraux d'installer le RER en deux ans, eux qui ont déjà mis six ans pour le commencer et qui nous annoncent qu'il ne sera pas opérationnel avant l'an 2008 ou 2009.

En ce qui concerne votre parallèle avec Drogenbos, c'est comme si vous compariez un avion de tourisme à un Boeing 747. Le permis d'environnement de bâtir pour la station d'épuration a été délivré. Il n'y a rien de non-transparent dans ce cas, et je ne comprends pas pourquoi vous établissez un tel parallèle.

Quant à la mise en service, elle a été annoncée pour janvier 2000, et elle l'est effectivement. Vous devriez savoir qu'avant de mettre une usine en fonction, il faut faire des tests, en eau pure comme en eau sale. C'est ce qui est en train de se faire pour l'instant.

Croire qu'il suffit, une fois l'usine terminée, de pousser sur un bouton, révèle probablement une non-connaissance — bien légitime — de la complexité de ces technologies. Mais je puis vous rassurer quant à l'absence de tout retard.

Enfin, je commence à en avoir assez de cette espèce d'acharnement thérapeutique de la part de la Commission européenne. Je suis en train de vérifier si cet acharnement est le même à l'égard des nombreuses villes-régions qui sont largement en retard par rapport à Bruxelles. Je peux toutefois comprendre que Bruxelles soit emblématique.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier.

M. Geneviève Meunier. — Je me fie aux déclarations de M. le ministre quant à la mise en service de cette station. Au mois d'octobre dernier, il l'annonçait pour la fin de l'année au plus tard. Je constate simplement que nous sommes au mois de juin.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Elle est déjà en service, et cette mise en service commence par une série de tests.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE HERSCOVICI A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DEL'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR «LE COURRIER ADRESSE A DES BOURGMESTRES PAR LE MINISTRE-PRESIDENT RELATIF A DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE HERSCOVICI AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDERING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER «DE BRIEF VAN DE MINISTER-VOORZITTER AAN BURGEMEESTERS BETREFFENDE GESUBSIDIEERDE VERENIGINGEN»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Herscovici pour poser sa question.

Mme Anne Herscovici. — Monsieur le Ministre-Président, il me revient que certains bourgmestres ont reçu un courrier de votre part, les invitant à émettre un avis sur les associations ayant bénéficié d'un subside en matière d'insertion et d'intégration sociale, en provenance d'Eté Jeune ou du FIPI. Il leur est demandé de citer celles de ces associations dont le travail ne mériterait pas le soutien de la COCOF.

J'aimerais savoir à quel titre le ministre de la Région interroge les bourgmestres sur l'intérêt du travail réalisé par des associations dans le cadre de projets soutenus par la COCOF.

En réponse aux questions de mon groupe sur l'avenir des projets intégration-cohabitation, au moment de la discussion du budget de la COCOF, le président du Collège de la COCOF qui est compétent pour ces programmes avait annoncé une évaluation des projets en concertation avec les coordinations locales et les acteurs de terrain. L'enquête que vous avez lancée s'inscrit-elle dans ce processus d'évaluation? Réulte-t-elle d'une concertation avec le président du Collège de la COCOF?

Quant au fond, il me semble que les bourgmestres sont très peu outillés pour répondre aux questions qui leur sont posées. Ils ne peuvent avoir de la pratique des associations COCOF qu'une vue tout à fait superficielle et fondée plus sur des rumeurs que sur les pratiques de la vie quotidienne.

De surcroît, des évaluations existent déjà: il s'agit, d'une part, d'une évaluation interne, les associations font des rapports pour les échevins compétents et pour la COCOF. Ces rapports ne portent que sur la part de travail dont le financement transite par la commune.

Il s'agit, d'autre part, d'une évaluation réalisée en commission communale, avec les échevins concernés et l'ensemble des partenaires impliqués. Il n'est pas question de ce travail dans le courrier du ministre-président.

J'aimerais connaître le contexte dans lequel s'inscrit la démarche du ministre-président, ce qu'il espère en tirer pratiquement, et l'intention qu'il a d'utiliser les «résultats» de sa démarche.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je confirme bien volontiers à Mme Herscovici que j'ai envoyé un courrier aux bourgmestres ainsi qu'à certains échevins qui sont impliqués dans les dossiers de la vie associative. Peu importe, en réalité, que je l'aie fait sur du papier à entête régional ou sur du papier à entête de la COCOF où je suis également membre du Collège. Mon cabinet participe au processus d'évaluation annoncé par M. le président du Collège de la COCOF. Cette évaluation des dispositions d'insertion et d'intégration sociale reste encore assez lacunaire au sein de l'administration de la COCOF. Sans vouloir en tirer des conclusions trop rapides, je pense qu'il est bon que chaque homme et chaque femme politique, que ce soit au niveau régional ou à celui des commissions communautaires, puisse se fonder, pour autant que faire se peut, sur l'évaluation des rapports de terrain que vous évoquez dès lors que l'on veut avoir une vision transversale des politiques que l'on veut mener en cette matière, tout particulièrement dans certains quartiers défavorisés.

Les rapports établis par le monde associatif me sont bien parvenus ainsi que les rapports d'évaluation interne de la COCOF. Nous nous fonderons donc sur ces éléments mais aussi

sur l'évaluation faite par les acteurs politiques de terrain que sont les bourgmestres et les échevins.

Je pense qu'il nous faudra «mixer» ces différents avis et évaluations pour aboutir à un redéploiement des activités tant au niveau communautaire qu'à celui de la Région. Vous n'ignorez pas qu'une réunion de commission a encore eu lieu à ce sujet hier et que l'on procède à l'évaluation notamment du volet préventif des contrats de sécurité. Je suis conscient qu'à Bruxelles, cette séparation entre la COCOF, la VGC et la Région est parfois assez artificielle alors que les politiques à mener sur le terrain doivent être davantage complémentaires et que dans le passé elles se sont trop souvent phagocytées. C'est dans cet esprit, que s'est inscrite ma démarche à l'égard d'un certain nombre de responsables communaux.

Mais il va de soi que l'évaluation et la réorientation d'un certain nombre de dispositifs se feront en bonne intelligence, non seulement au sein du Collège de la COCOF, mais également dans le cadre de concertations entre la COCOF, la VGC et la Région bruxelloise.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Herscovici pour une question complémentaire.

Mme Anne Herscovici. — Je remercie le Ministre-Président de sa réponse.

Je suis rassurée quant au fait que la Région n'empiète pas sur les compétences de la COCOF.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Croyez-vous que nous oserions? (*Sourires.*)

Mme Anne Herscovici. — Pour le moment, tous les coups sont permis! (*Sourires.*)

Je suis également rassurée d'entendre que l'on tiendra essentiellement compte de l'expertise et surtout, de la pratique des gens de terrain.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. RUDI VERVOORT A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR «LA CONCERTATION AVEC LA REGION SUR LE PROJET DE PLAN DE SECURITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER RUDI VERVOORT AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER «HET OVERLEG MET HET GEWEST OVER HET ONTWERP VAN HET VEILIGHEIDSPAN VAN DE MINISTER VAN JUSTITIE»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vervoort pour poser sa question.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, ma question porte sur la concertation mise en place entre le fédéral représenté par le ministre de la Justice, et les entités fédérées concernant le plan de sécurité.

Il me revient que des réunions sont ou ont déjà été organisées avec les entités fédérées. La question que je me pose à ce sujet ne porte pas tant sur le fond des discussions mais plutôt sur la forme. Je voudrais savoir quelle est la méthodologie suivie pour permettre au Gouvernement bruxellois, dans toutes ses composantes, de faire entendre sa voix et de faire valoir les intérêts spécifiques de notre Région. La question peut paraître simple *a priori*, mais elle l'est peut-être moins au niveau des modalités pratiques.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, effectivement, dès le mois de janvier, mon cabinet a été invité à participer à des réunions, au cabinet de la Justice, sur le plan de sécurité. D'emblée, je dois vous dire que notre rôle s'est limité à donner notre avis sur les contrats de sécurité et de société, compétence qui, en réalité, revient en propre au ministre de tutelle des pouvoirs locaux, puisque, et ce n'est pas au bourgmestre d'Evere que je dois le rappeler, ces contrats de sécurité et de société représentent en fait de la subsidiarité locale au travers du fédéral ou de la Région. Je sais que le Gouvernement de la Communauté française en a débattu de façon beaucoup plus large, en raison du fait qu'un certain nombre de compétences communautaires étaient visées et que plusieurs ministres étaient susceptibles de faire entendre leur voix auprès du cabinet de M. Verwilghen.

Il n'en a rien été à Bruxelles. Je puis vous dire que nous n'avons été autorisés à nous exprimer que sur la problématique des contrats de sécurité et de société.

J'ajoute cependant, et cela rassurera Mme Herscovici quant à un éventuel empiètement entre les différents niveaux de pouvoir en Région bruxelloise, qu'une des remarques que nous avons faites auprès des collaborateurs de M. Verwilghen est que nous nous étonnions, par rapport à la philosophie du plan de sécurité, que les commissions communautaires bruxelloises ne soient pas associées aux travaux effectués au sein du cabinet du ministre de la Justice.

Quant à la Région, elle s'est limitée à la problématique des contrats de sécurité et de société, raison pour laquelle, je le reconnais, cela a été piloté en direct par mon cabinet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vervoort pour une question complémentaire.

M. Rudi Vervoort. — Ce qui implique que dès l'instant où l'on irait plus loin dans la discussion, les différentes composantes seraient associées ?

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Tout à fait.

Mme la Présidente. — En espérant que d'ici là, M. Verwilghen se rappellera que ces composantes existent ! (Sourires.)

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les commissions communautaires doivent être associées aux discussions. Nous l'avons expressément demandé au ministre de la Justice.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR «LA PROTECTION DES PIETONS DURANT LE DEROULEMENT DU CHANTIER SUR LA VOIE PUBLIQUE DEVANT LE PARLEMENT REGIONAL»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER «DE BESCHERMING VAN DE VOETGANGERS TIJDENS DE WERKEN AAN DE OPENBARE WEG VOOR HET PARLEMENT VAN HET BRUSSELS GEWEST»

Mme la Présidente. — Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre, répondra en lieu et place de son collègue.

La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, voilà plusieurs semaines que j'ai l'impression de risquer ma vie tous les jours en arrivant au Parlement. Je n'ai jamais vu un chantier aussi mal conçu, aussi mal tenu que celui qui se trouve devant le lieu emblématique qu'est notre Parlement. J'ai entendu certaines réflexions à ce sujet et je me mets à la place de nos visiteurs, de nos parlementaires, de nos membres du personnel. Cela me paraît scandaleux !

La situation est la suivante : les trottoirs sont en réfection — et c'est heureux — des tas de pavés encombrant le passage, des camionnettes gênent la visibilité. Aucun passage n'a été prévu pour protéger les piétons, c'est incroyable et scandaleux.

Je me rappelle le débat que nous avons eu, voici quelques semaines, sur la sécurité des piétons. Franchement, nous avons fait l'expérience de ce qu'il ne faut surtout pas faire.

J'aimerais savoir où l'on en est. Dans l'ordonnance «chantiers», d'une part, et dans le règlement régional d'urbanisme, d'autre part, des dispositions règlent, notamment, la protection à assurer aux piétons lors de chantiers organisés sur la voie publique. Mais il semble que de la théorie à la pratique il y a loin de la coupe aux lèvres.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Neyts-Uyttebroeck, ministre.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, je donne lecture de la réponse donnée par M. Chabert.

« Suite à sa question, j'ai l'honneur de faire savoir à l'honorable membre que la rue du Lombard n'est pas une voirie régionale.

Qui plus est, la rue du Lombard ne fait pas partie du réseau de voiries auquel s'applique l'ordonnance sur la coordination des chantiers.

Le contrôle de l'exécution de ces travaux relève par conséquent — je suis au regret de devoir vous le dire — entièrement du gestionnaire de voirie, la ville de Bruxelles en l'occurrence.

J'informe également l'honorable membre que le Gouvernement bruxellois a décidé le 3 juin 1999 que le nouveau cahier des charges-type 2000 pour des travaux de voirie s'appliquera aux travaux réalisés par la Région.

Ce cahier des charges contient une série de dispositions administratives relatives à l'organisation de tels travaux, et plus particulièrement les mesures à prendre au niveau des déplacements des usagers faibles.

Le Gouvernement a décidé de demander aux communes d'intégrer ces dispositions aux cahiers spéciaux des charges pour tous les nouveaux travaux aux voiries communales.

Le cahier des charges-type 2000 est actuellement en cours d'impression et sera bientôt proposé aux entrepreneurs qui pourront l'acquérir dans le cadre de procédures d'adjudication. »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, je remercie Mme la ministre pour cette réponse très précise et bien entendu satisfaisante pour l'organisateur du chantier. Je savais, avant de poser la question, qu'il s'agissait de la ville de Bruxelles. Le problème me paraît plus général. A mes yeux, la Région devra songer à avoir une attitude plus contraignante, pour éviter des situations de ce type.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je transmettrai le message à M. Chabert.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET MME ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « L'AFFECTATION DES BONIS BUDGETAIRES 1999 ET 2000 ET LES PISTES DE FINANCEMENT POUR BRUXELLES »

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL CONCERNANT « L'APPEL AU GOUVERNEMENT FEDERAL POUR INVESTIR CINQ MILLIARDS DE FRANCS SUPPLEMENTAIRES EN REGION BRUXELLOISE AFIN DE FINANCER LES COÛTS QUE BRUXELLES DOIT SUPPORTER EN TANT QUE CENTRE INTERNATIONAL POUR FINANCER SES INFRASTRUCTURES ET SES TRANSPORTS »

INTERPELLATION JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE CONCERNANT « L'EVOLUTION BUDGETAIRE ET L'APPARITION DE MOYENS NOUVEAUX NON BUDGETES »

INTERPELLATION JOINTE DE M. RUFIN GRIJP CONCERNANT « LES TACHES QUE DEVRAIT ASSURER LE CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT DE LA REGION »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN MEVROUW ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « HET GEBRUIK VAN DE BEGROTINGSOVERSCHOTTEN 1999 EN 2000 EN DE FINANCIERINGSMOGELIJKHEDEN VOOR BRUSSEL »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL BETREFFENDE « DE OPROEP TOT DE FEDERALE REGERING OM VIJF MILJARD FRANK EXTRA TE INVESTEREN IN HET BRUSSELS GEWEST TER FINANCIERING VAN DE KOSTEN VOOR INFRASTRUCTUUR EN VERKEER DIE BRUSSEL ALS INTERNATIONAAL CENTRUM MOET DRAGEN »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN DE BEGROTING EN NIEUWE NIET IN DE BEGROTING INGESCHREVEN MIDDELEN »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER RUFIN GRIJP BETREFFENDE « DE TAKEN DIE DE RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST ZOU MOETEN WAARNEMEN IN HET KADER VAN DE HERFINANCIERING VAN HET GEWEST »

Bespreking

Mme la Présidente. — A la demande de l'intéressé, l'interpellation de M. Grijp est reportée à la prochaine séance.

La parole est à Mme Huytebroeck pour développer son interpellation.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, la fête de l'Iris de cette année n'aura pas apporté que son lot de réceptions, de musiques, d'animations et de portes ouvertes, elle aura également été riche en idées de refinancement de notre Région. Un souffle d'air, à ce qu'on pourrait croire, alors que notre Région et les commissions communautaires bruxelloises connaissent des situations budgétaires pour le moins difficiles.

J'aimerais donc aborder deux points au cours de cette interpellation : l'affectation du boni annoncé de la Région et la question du refinancement de la Région bruxelloise.

Vendredi 12 mai, c'est donc un boni de 900 millions en 1999 et pas moins de 1,2 milliard en 2000 que la presse nous annonce et nous présente comme cagnotte. Une véritable manne pour une Région qui, depuis des années, cherche en vain des solutions de refinancement. Relativisons néanmoins cet apport qui n'aurait rien de structurel et ne pourrait donner qu'un ballon d'oxygène tout à fait temporaire. Ces bonis proviendraient d'un supplément de recettes via l'IPP ou les impôts régionaux.

Mes premières questions vont, évidemment, dans le sens d'une demande de précisions quant à la nature de ces bonis que nous découvrirons, je suppose, lors de l'ajustement budgétaire qui ne saurait tarder et pour lequel vous pourriez peut-être aujourd'hui nous donner quelques précisions d'agenda. Et, tout d'abord, les chiffres annoncés sont-ils confirmés ? Surtout, nous aimerons savoir quelle est la part durable, donc récurrente de ce boni, on nous cite 1999 et 2000 mais peut-on déjà anticiper pour 2001 ? Une partie de ces bonis risque-t-elle d'être structurelle ?

Les questions sont importantes — ou, surtout, les réponses — avant de préciser les affectations. En effet, ce n'est pas tout aujourd'hui de découvrir ces recettes, le tout sera de savoir à quoi le Gouvernement sera disposé à les affecter. Et c'est là, sans doute, que les discussions débiteront réellement.

J'entends d'ailleurs qu'elles ont déjà commencé sérieusement. Dès cette annonce, il semble bien que des divergences apparaissent quant à cette affectation puisque certains au sein du Gouvernement prônent une affectation des bonis allant vers le refinancement des commissions communautaires et des matières sociales et de santé et, donc, vers la COCOF et la VGC mais, également, vers la Commission communautaire commune.

Du côté d'autres partenaires, plutôt du côté flamand puisqu'il ne s'agit pas moins que de Mme Neyts, ministre du Budget, nous entendons qu'ils prôneraient plutôt une réduction d'impôts. Mais pour continuer dans les déclarations des uns et des autres à ce sujet, j'entends également que M. Ducarme, président du PRL, laisse entendre qu'il aurait eu un accord avec Mme Neyts pour affecter une partie de ces bonis aux matières communautaires.

M. Mostafa Ouezekhti. — Nous ne sommes pas au courant.

M. Marc Cools. — Vous êtes mieux informés que nous.

Mme Evelyne Huytebroeck. — De source bien informée, ces déclarations ont effectivement été faites.

Il serait donc bon qu'aujourd'hui, loin des rumeurs ou des déclarations intempestives, nous entendions enfin la version officielle du Gouvernement bruxellois. S'ajoutent aujourd'hui dans l'actualité les revendications du secteur non-marchand bruxellois tant uni-communautaire que bi-communautaire en ce qui concerne entre autres une harmonisation des salaires, des

mesures à prendre en matière de réduction du temps de travail et une amélioration de la formation continue. Ce secteur a obtenu des avancées significatives en Wallonie et en Flandre, il serait assez dommageable qu'à Bruxelles, ces travailleurs soient moins bien traités qu'ailleurs. Il est donc grand temps d'entendre leurs revendications et d'y répondre. Je signale d'ailleurs que mon groupe, par la voix de ma collègue Anne-Françoise Theunissen, a déjà proposé au Gouvernement de prendre des initiatives pour réduire le temps de travail en s'appuyant sur l'accord de coopération fédéral/Régions signé dans le cadre de l'application du plan Rosetta.

Pour ECOLO, les services sanitaires et sociaux bruxellois ne peuvent devenir les parents pauvres du pays. De la qualité des conditions de travail et du statut pécuniaire de ces travailleurs dépend la qualité des services rendus, tant par les institutions que par les entreprises de travail adapté et les associations. Je rappelle ici qu'il s'agit principalement des IMP, des aides familiales et des plannings familiaux.

Nous demandons donc très clairement, comme d'autres dans votre Gouvernement, qu'une partie du boni aille clairement vers les commissions communautaires et le financement du non-marchand. Des simulations ont été faites par les secteurs sur la base de l'accord obtenu en Wallonie — harmonisation des secteurs et passage aux 35 heures — et il semble qu'il faudrait une somme tournant autour des 550 millions pour la seule COCOF. Je précise cela pour Mme Neyts qui a déclaré ce matin à la radio qu'elle attendait de connaître les estimations du coût du refinancement du non-marchand; ces chiffres existent. Il faut ajouter à cela les sommes qui iraient également à la VGC et à la Commission communautaire commune qui toutes deux ont des besoins urgents, puisqu'on a entendu récemment que la VGC connaissant un déficit de près de 300 millions.

Nous pensons qu'il est normal, nécessaire et urgent, que les solidarités fonctionnent entre le budget régional et ceux des commissions communautaires. Rappelons-nous qu'en 1996, lorsque la Région bruxelloise connaissait des difficultés budgétaires, le ministre Hasquin, alors président du collège de la COCOF, n'avait pas hésité à transférer près de 600 millions de la COCOF vers la Région pour financer des matières régionales en arguant alors d'un matelas disponible à la COCOF. Il ne serait que normal que de telles sommes fassent aujourd'hui le chemin inverse alors que les matières sociales sont en danger.

Une autre question serait de savoir, si le Gouvernement choisit effectivement d'affecter une partie du boni au refinancement du non-marchand, à quoi il affecterait le surplus. La Région bruxelloise est en effet en état de sous-investissement depuis longtemps et doit investir que ce soit au niveau des quartiers en difficultés ou dans le logement social ou encore en matière d'épuration des eaux.

Nous lisons également que certains, du côté néerlandophone, lieraient l'affectation de ces bonis à la question institutionnelle actuellement discutée en Commission institutionnelle restreinte et qui est celle de la représentation flamande à Bruxelles, ce qui, il faut l'avouer, reviendrait à jouer deux fois, puisque cette représentation était directement liée à une autre question budgétaire qui était celle de l'affectation de 800 millions en 2000 et de 1 milliard en 2001 de la Région bruxelloise aux commissions communautaires — COCOF et VGC — conclue dans l'accord gouvernemental de juillet 1999 et qui doit permettre, via la COCOF, de financer la Communauté française. Soyons très clairs : il y a là deux financements différents possibles pour les matières communautaires : l'un inscrit dans l'accord du Gouvernement de juillet et lié à la représentation des Flamands à Bruxelles, l'autre concernant les bonis régionaux. Il ne faut pas les confondre, sinon le pas sera vite franchi de crier au chantage, le mot n'est trop fort. Surtout quand j'entends

aujourd'hui que les partenaires néerlandophones s'offusquent du fait que le groupe institutionnel cesse ses activités jusqu'aux élections communales et cela pour éviter les tensions communautaires. Je rappelle que cette décision a été prise par tous les groupes autour de la table depuis le départ des discussions et n'a jamais été remise en question. Si certains veulent mettre la pression dès aujourd'hui sur ces questions communautaires via des arbitrages budgétaires, nous dirons clairement que c'est du chantage, que le jeu n'est pas correct et surtout que les victimes de cette manœuvre seront les travailleurs sociaux et de la santé qu'ils soient francophones ou néerlandophones. Et si certains, comme M. Ducarme par exemple, qui semble d'ailleurs avoir découvert la COCOF comme il avait découvert la gare de Schaarbeek-formation, ont un quelconque accord sur l'affectation du boni budgétaire, que cela soit exprimé clairement, en espérant que cet accord ne soit pas conditionné à une promesse institutionnelle.

J'attends donc de connaître aujourd'hui l'avancement de la réflexion du Gouvernement bruxellois et non de l'un ou l'autre de ses ministres et de savoir si des tendances s'affirment déjà clairement pour l'affectation des bonis.

J'en viens au refinancement de la Région bruxelloise.

Nous serons probablement tous d'accord pour dire que le refinancement des matières communautaires via la Région bruxelloise ne peut être envisagée que si nous réfléchissons tous ensemble, encore une fois francophones et néerlandophones, au refinancement de la Région bruxelloise.

L'une des pistes de financement de notre Région, évoquée lors de la fête de l'Iris décidément riche en réflexions de toutes sortes, est celle développée par le ministre-président et qui envisage une recette européenne qui nous amènerait à 4,8 milliards. En effet, l'Union européenne compte dans ses ressources les droits de douane et les prélèvements agricoles qui sont prélevés indépendamment par chaque Etat membre qui les rétrocède à l'Union. Mais en remboursement des frais encourus pour ces perceptions, chaque Etat peut prélever 10% des sommes perçues par lui. Or, à Berlin, on a décidé de porter ce pourcentage à 25% dès janvier 2001.

En son temps, le ministre Picqué avait quant à lui souhaité que l'on modifie le système de répartition de l'impôt des personnes physiques et M. De Decker, alors président d'Assemblée suggérait qu'on applique, comme en Allemagne, un système de péréquation fiscale.

Le ministre Grijp avait également commandé une étude qui amenait un financement de la Région de l'ordre de 18 milliards.

L'une des pistes de l'étude examinait la piste de la dotation IPP et prévoyait de tenir compte des non-résidents pour le calcul de la recette de l'IPP, cette piste amenait 2,5 milliards par an. Une autre piste est celle qui prévoit de tenir compte non seulement de l'IPP mais d'un « panier de recettes », c'est le cas dans d'autres pays à structure fédérale comme l'Espagne ou l'Allemagne. Cela permettrait de tenir compte de l'activité économique qui bénéficie des infrastructures bruxelloises.

Une autre piste évoquée par l'étude du Centre d'études régionales bruxelloises de Saint-Louis est celle de répartir l'IP en tenant compte du lieu de travail plutôt que du lieu de domicile.

Enfin, la piste allemande où des dotations aux villes-états sont surpondérées en prenant en compte 135% de la population donnerait d'après l'étude 18 milliards de plus pour Bruxelles.

Je rappelle ici que mon groupe, par la voix de mon collègue Christos Doukeridis, a demandé en séance de la commission des Finances d'examiner attentivement cette étude parue à la veille des élections régionales et législatives de 1999 et qui n'a

jamais réellement été analysée ou portée politiquement face au pouvoir fédéral.

Je rappelle enfin qu'ECOLO a déjà avancé différentes pistes intrarégionales comme les taxes sur les bureaux ou parkings de bureaux qui permettraient de mieux faire contribuer les entreprises qui utilisent la ville sans participer à son financement. Il y a la fameuse taxe sur les immeubles abandonnés refusée par une partie de la majorité lors de la précédente législature; il y aurait la taxe de circulation qui est le seul impôt régional à ne pas avoir été transféré. On ne connaît pas la répartition régionale de cette taxe mais un bon indicateur est la proportion de véhicules particuliers en fonction du lieu de résidence du déclarant. On peut citer également les droits d'enregistrement. Actuellement, les recettes fiscales générées par les droits d'enregistrement sont attribuées aux Régions à concurrence de 41,4%. Le passage de 41,4% à 100% représenterait pour Bruxelles un gain de 4,6 milliards. Enfin, il reste l'accord de coopération avec le fédéral (l'article 43), qui devrait monter à 4 milliards en 2003. Cet accord est censé « favoriser et promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles », une solution serait plutôt de prévoir une dotation supplémentaire couvrant un pourcentage des dépenses d'exploitation et de la charge d'emprunt de la STIB par exemple qui rend des services à bon nombre de non-Bruellois.

Comme on le voit, les idées ont germé de toutes parts depuis des années mais aucune n'a jusqu'à présent reçu une oreille réellement attentive du niveau fédéral. Celui-ci s'est contenté jusqu'à aujourd'hui d'augmenter quelque peu sa contribution au financement de la Région et de consacrer 600 millions à Bruxelles du Fonds des villes. Ces apports ne sont certes pas à négliger mais ne représentent pas des apports structurels pour la Région qui, comme nous l'avons déjà dit, doit également renflouer les compétences communautaires particulièrement en danger.

Il est donc temps que ces nombreuses idées, toutes issues de personnalités individuelles puissent enfin faire l'objet de revendication sérieuse, construite, analysée et proposée par le Gouvernement tout entier, francophones et néerlandophones confondus. Ce n'est d'ailleurs que lorsqu'une proposition commune faite d'une seule voix par tous les membres du Gouvernement sera mise sur la table que le fédéral écouterà les doléances de notre Région. Car nous avons besoin de ces aides fédérales pour mener des politiques urbaines au profit non seulement des Bruellois mais de toutes celles et ceux qui fréquentent quotidiennement notre ville, Région, capitale. Des aides que nous ne pouvons mendier mais qui doivent revenir à Bruxelles parce que c'est la Région qui assume le plus grand nombre de tâches fédérales et internationales.

J'aimerais donc savoir aujourd'hui, si votre idée, monsieur le ministre-président, va plus loin qu'un contact avec le monde académique et est une piste que votre Gouvernement a décidé de creuser et de mettre sur la table des discussions avec le fédéral et éventuellement sur celle de la COSTA fédérale. Je rappelle également qu'en commission des Finances, mon groupe était demandeur d'un débat sur les différentes pistes de financement de la Région déjà évoquées jusqu'à aujourd'hui et que nous restons toujours preneurs de ce débat parlementaire en commission. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, mijnheer de minister-voorzitter, leden van de Regering, collega's, op zaterdag 13 mei jongstleden vonden de Iris-feesten plaats. Deze feesten zijn er gekomen ter opfleuring van het imago van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en er wordt

gretig gebruik van gemaakt om de nodige aandacht op ons Gewest te vestigen.

Mijnheer de minister-voorzitter, met uw toespraak aldaar slaagde u in ieder geval in uw opzet. Inderdaad, de kranten stonden minstens een dag vol met commentaren bij uw toespraak, waarin u extra financiële middelen voor Brussel vroeg. De commentaar ging meestal niet zozeer over het feit dat u extra middelen vroeg — iedereen vraagt immers wel op een bepaald moment om extra middelen voor van alles en nog wat — maar over de manier waarop u de extra middelen wil gerealiseerd zien en waarom u meent dat deze aan Brussel toekomen.

Die extra middelen hebben we te danken aan een beslissing van de Raad van Europa in Berlijn. De beslissing houdt in dat vanaf 2001 de afhouding op de douanerechten en landbouwvoorheffingen, wordt opgetrokken van 10 tot 25 %.

Volgens een studie van professor Christian Franck — van het Instituut voor Europese Studies van de UCL — zouden de extra middelen die hieruit voortvloeien, voor het jaar 2001 om en bij de vijf miljard frank bedragen. Mijnheer de minister-voorzitter, u deed een oproep aan de federale Regering om alle extra middelen voortvloeiend uit deze maatregel, aan het Brussels Gewest te besteden.

Deze zouden namelijk moeten dienen als bijdrage in de kosten voor infrastructuur en verkeer die Brussel als «internationaal centrum» moet dragen. Het doel waarvoor u deze middelen echter wil gebruiken, is voor ernstige discussie vatbaar. Immers, geen enkele autochtone Brusselaar heeft er wat aan.

Wat heeft het zagezegde Euro-Brussel, dat deze stad reeds heeft ingepalmd en door zulke maatregelen nog meer zal inpalmen, tot nu toe opgeleverd?

De autochtone Brusselaars worden steeds meer uit deze stad verdrongen door de ongeziene kaalslag, de vernietiging van volledige stadswijken, compleet uit de pan swingende huurprijzen, en een steeds groter wordende verkeersellende, wat reeds vele miljarden heeft gekost en, wanneer we de rekening maken, blijikbaar zo goed als niets heeft opgebracht.

Sta mij toe daarom in de eerste plaats volgende vragen te stellen.

Wordt het niet de hoogste tijd een brede politieke en maatschappelijke discussie op te zetten over zin en onzin van de verdere uitbouw of de eventuele afbouw van de Europese en internationale functies van Brussel-Hoofdstad?

Zou het — om de vorige vraag wat te verduidelijken — niet meer dan logisch zijn een einde te maken aan de sluipende en volstrekt ondemocratische besluitvorming inzake de inplanting en de uitbreiding van de Europese en internationale instellingen in Brussel?

Kan van de Europese instellingen niet geëist worden dat zij op hun beurt de nodige financiële inspanningen doen om Brussel als hoofdstad leefbaar te houden, bijvoorbeeld door de instellingen op een doorgedreven wijze te decentraliseren over de verschillende lidstaten en het Europees Parlement te verhuizen naar Straatsburg, waar meer dan voldoende infrastructuur beschikbaar is?

Kunnen overigens extra middelen die volgens de Raad van Europa bestemd zijn voor de administratie, zomaar aangewend worden voor de verdere uitbouw van infrastructuur en wegen?

Mijnheer de minister-voorzitter, op zijn minst zegt u duidelijk hoeveel u wilt en weet u daarmee wilt doen.

Zulke duidelijke uitspraken hebben wij de voorbije tijd zelden gehoord van de leden van de Brusselse Regering. Tegengestrijdige berichten en onduidelijkheden zijn er troef.

Een van de regeringsleden zei de dag voor de Irisfeesten nog dat voor het jaar 1999 900 miljoen extra inkomsten mogen worden verwacht en voor het jaar 2000 1,2 miljard tot zelfs 1,5 miljard. Dat dit lid onmiddellijk het grootste deel van die koek voor zijn eigen portefeuille opeiste, is voor deze Regering tekenend te noemen.

De ene keer wordt gezegd dat de extra inkomsten uit een vermindering van de uitgaven voortvloeien, de andere keer uit een belangrijke verhoging van de fiscale inkomsten en nog een andere keer zou stijging direct verbonden zijn aan de dotatie van de federale overheid. Begrijp wie begrijpen kan ...

In ieder geval komen wij tot de vaststelling dat waar de financiële hemel boven het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het verleden steeds afwisselend bewolkt en volkomen grijs geweest is, bij in de komende twee jaar kennelijk volkomen zal opklaren. Wij krijgen sterk de indruk dat het gewoon om een goednieuwsshow gaat, die zeker in een pre-electorale periode allerbelangrijkst is voor de in dit Gewest heersende krachten.

Vandaar mijn volgende vragen.

Is er werkelijk enig zicht op een verhoging van de financiële middelen voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest? Zo niet, waarom worden dergelijke geruchten dan op deze schaal verspreid door verschillende leden van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering? Zo ja, waar zullen deze middelen vandaan komen? En wat is de Regering in grote lijnen van plan met de extra middelen te doen?

De voorbije weken was er een totale kakofonie. Op dit vlak is er wel enige gelijkenis met de federale Regering. Ook de federale ministers hebben de neiging elk hun eigen zegje te doen, al is dat vaak in tegenstrijd met wat andere ministers verklaren. Uiteindelijk komt dan de eerste minister orde op zaken stellen. Wordt deze gewoonte ook door de Brusselse Regering overgenomen? Wij hoorden de ene staatssecretaris zeggen dat hij die extra middelen onmiddellijk wil uitgeven, terwijl een andere minister verklaarde dat de extra middelen zullen worden gebruikt om het deficit te verminderen. Ik hoorde zelfs een voorstel om de Brusselse belastingen af te schaffen. Is dit soms een vorm van nieuwe politieke cultuur in Brussel? Ik hoop op dit punt enige duidelijkheid te krijgen.

De heer Grijp wilde vandaag een oproep doen om de financiële toestand van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest door een studie bureau te laten onderzoeken. Ik vind dit niet nodig. De oorzaak van heel wat Brusselse begrotingsproblemen ligt immers voor de hand. Ik geef een voorbeeld. Volgens mij wordt met de veiligheidscontracten geld op een weinig efficiënte wijze, zelfs volkomen nutteloos uitgegeven. Men hoeft geen wetenschapper te zijn om vast te stellen dat daar iets misloopt.

Het siert collega Grijp dat hij in zijn interpellatie zijn eigen competentie wilde betwijfelen. Wij hebben dat trouwens vroeger herhaaldelijk gedaan. Het siert hem dat hij wil nagaan of de middelen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wel altijd efficiënt worden aangewend. Het doet ons dus genoegen dat collega Grijp, die vroeger ook minister is geweest, tot dezelfde conclusie komt als onze fractie, namelijk dat er heel wat middelen over de balk worden gegooid.

Als dit gebeurt, zal het Brussels Gewest dan net als onder minister-voorzitter Picqué, om de zoveel maanden aan de bedelport gaan schooien voor bijkomende middelen?

Wanneer zal de minister-voorzitter een grondige analyse maken van de wijze waarop de middelen worden gependend zodat een einde kan worden gemaakt aan het financiële en beleidsmatige geknoei en zodat kan worden begonnen met het financieel gezond maken van het Brussels beleid? Ik meen dat

de minister-voorzitter competent genoeg is om deze analyse zelf te maken.

Als het Brussels Gewest om de haverklap financiële middelen vraagt en dus eigenlijk aan de Vlamingen extra middelen vraagt, dan moet het ervoor zorgen dat de fundamentele rechten van de Vlamingen in deze hoofdstad worden gerespecteerd.

Ik denk hierbij aan de schendingen de taalwetgeving en de schandelijke wijze waarop Nederlandstaligen onder meer in de Brusselse ziekenhuizen worden behandeld. Zolang dergelijke toestanden blijven bestaan zou de Regering beschaamd moeten zijn om geld te vragen aan de Vlamingen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe pour développer son interpellation jointe.

Je rappelle que M. Grijp, auquel on a fait référence à maintes reprises, s'exprimera une autre fois à cette tribune.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et monsieur les ministres, chers collègues, avant d'entamer mon interpellation, je voudrais vous dire que je ne partage pas la sévérité de M. Moureaux lorsqu'il accuse le ministre-président de ne pas savoir se mettre au service de l'ensemble qu'il dirige. Il existe certes quelques petits problèmes de cohésion au sein de votre Gouvernement, monsieur le ministre-président, mais, à votre décharge, il faut bien reconnaître que ce nécessaire travail de cohésion n'est pas facilité par les effets d'annonce et le sens de la publicité de certains membres de votre équipe. J'ai ainsi entendu au cours de ces derniers jours toutes sortes de déclarations concernant l'existence ou non d'une cagnotte et son affectation.

Cette dissonance, monsieur le ministre-président, est renforcée par les retards pris une nouvelle fois par votre Gouvernement dans le dépôt de ses ajustements budgétaires.

La loi sur la comptabilité de l'Etat prévoit en effet leur dépôt pour le 30 avril au plus tard. Nous sommes aujourd'hui le 26 mai, et comme sœur Anne — Annemie, si je puis dire —, nous ne voyons toujours rien venir, malgré vos promesses de décembre dernier de respecter les délais. Or, comme la loi nous l'impose, le Parlement se doit d'adopter l'ajustement budgétaire avant le 30 juin. Il me faut une nouvelle fois regretter que votre Gouvernement ne permette pas à votre Parlement de travailler correctement.

Le contrôle budgétaire est l'une des fonctions essentielles du Parlement et vous nous forcerez une fois de plus à le faire dans la précipitation. Ces retards seraient-ils le fait d'une activité débordante, que l'on pourrait encore les excuser? Mais nous ne pouvons pas dire que vous inondiez le Parlement de textes législatifs.

Ces retards dans le respect des délais sont-ils alors le résultat d'une négligence? A moins que ces délais ne cachent, monsieur le ministre-président, des difficultés politiques au sein même de votre majorité sur la nature de ces ajustements.

Social? Ou pas social?

Réduction de la fiscalité ou retour du cœur avant les communales? Remboursement de la dette ou croissance des dépenses publiques?

C'est, je l'admets, un arbitrage difficile. Et d'autant plus douloureux qu'une échéance électorale approche à grands pas. Avant de m'étendre sur les nouvelles politiques à mener, permettez-moi de vous interroger sur l'existence réelle d'une cagnotte présumée.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les révélations de M. Hutchinson sur l'existence d'une «cagnotte» de

900 millions pour l'année 1999 et d'un possible surplus de l'ordre d'1,2 milliard à 1,5 milliard pour l'année en cours.

A ce niveau-là, pour notre Région, ce n'est plus une cagnotte, c'est un véritable trésor!

Aujourd'hui, nous lisons — et j'ai également entendu les déclarations faites par Mme Neyts ce matin — que la cagnotte ne serait plus qu'une «petite tirelire».

Je ne jouerai pas le rabat-joie. Si ces moyens nouveaux non budgétés existent vraiment, il y a de quoi se réjouir. Bruxelles a bien besoin de moyens supplémentaires, comme vous l'avez vous-même reconnu lors des fêtes de l'Iris, monsieur le ministre-président.

Je demande simplement à voir. D'où proviennent ces marges nouvelles? D'une réduction des dépenses? De nouvelles débudgétisations? De recettes fiscales plus conséquentes que prévu? Ou d'une augmentation sensible de la dotation fédérale?

Lors de la présentation du budget 2000, votre budget prévoyait déjà des rentrées plus optimistes en provenance de la dotation fédérale (dotation à l'IPP): pour rappel, il y avait là une différence de 1,4 milliard de francs — entre l'estimation régionale et l'estimation fédérale — que vous justifiez à l'époque par une décision d'ordre politique. Le milliard deux cents millions supplémentaire dont parlait le secrétaire d'Etat au logement vient-il s'ajouter à ce milliard quatre de rentrées supplémentaires déjà budgétées?

La distinction est évidemment d'importance parce qu'il s'agit d'éviter la tentation de comptabiliser deux fois de bonnes nouvelles. J'ose encore croire que la cagnotte dont on fait état présente un résultat net: qu'elle tient compte non pas uniquement des recettes supplémentaires mais aussi des dépenses supplémentaires et des recettes budgétées et non percevables cette année. Je pense ainsi aux rentrées de l'ordre de 300 millions ...

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — 150 millions!

M. Benoît Cerexhe. — ... 300 millions au budget qu'aurait dû générer en 2000 le casino de Bruxelles; je pense encore aux dépenses supplémentaires générées par les décisions fédérales en matière notamment d'emploi, d'administration ou de sécurité.

Pour rappel, le ministre-président de la Communauté française a chiffré l'impact de ces différentes mesures à 21 milliards de francs — dont 4 milliards et quelque récurrents — pour son propre budget 2000.

Pouvez-vous me dire, madame la ministre du Budget, à combien s'élèveront pour le budget régional bruxellois les différentes décisions prises par l'Etat fédéral (Plan Rosetta, plan de sécurité, ...)?

Si tant est si bien que de réelles marges nouvelles sont ainsi apparues, il convient encore de débattre de leur meilleure utilisation. Vous éprouvez visiblement, monsieur le ministre-président, des difficultés à faire chanter votre équipe, à défaut d'unisson, à tout le moins dans le même ton.

Ainsi, un de vos secrétaires d'Etat souhaite consacrer les éventuels surplus budgétaires au secteur social. Très bien. Il se trouve effectivement que la gestion de la COCOF par vos prédécesseurs, mais aussi certains choix politiques faits par votre majorité depuis un an, ont mis à mal le secteur social et l'ensemble du secteur associatif. Y consacrer des moyens

supplémentaires me semble naturellement une nécessité, mais le cadre budgétaire régional est-il le meilleur lieu pour discuter du refinancement de la Commission communautaire commune ?

Je ne reviendrai pas sur l'échec provisoire du tour de table organisé par M. de Donnée, mais force est d'admettre que la Région bruxelloise disposait d'un instrument inespéré pour régler — entre nous — les problèmes à connotation institutionnelle à Bruxelles.

Le refinancement du secteur social à Bruxelles passera inévitablement par des négociations communautaires, rendues plus ardues aujourd'hui par la suspension des discussions au sein du groupe paritaire de M. de Donnée.

De leur côté, les partenaires flamands de votre majorité ont plutôt défendu l'idée d'une réduction de la fiscalité régionale. Mme Neyts soulève ainsi avec raison les problèmes de « pièges à l'impôt » en Région bruxelloise.

Des mesures sélectives de réduction de la fiscalité régionale sont souhaitables. Nous sommes favorables, au PSC, à une réduction des droits d'enregistrement sur l'acquisition de biens immobiliers à partir du moment où l'on fixerait un certain plafond.

Nous pensons également que le régime des dispenses fiscales fédérales devrait pouvoir s'appliquer à la fiscalité régionale bruxelloise; à cet égard, je rappellerai, madame la Présidente, que plusieurs de nos collègues ont déposés des propositions d'ordonnance en ces matières.

Ne pourrions-nous pas, madame la Présidente, en entamer la discussion très prochainement en commission des Finances ?

Cela dit, il faut éviter que l'existence présumée de cette cagnotte ne fasse chavirer la raison de certains, obnubilés qu'ils seraient par la prochaine échéance électorale communale du 8 octobre.

Vous avez recouru, madame la ministre du Budget, à certains artifices pour présenter, en décembre dernier, un budget 2000 en équilibre: les pré-budgétisations et les post-budgétisations y sont nombreuses, pour un montant de plus de 2 milliards de francs. L'optimisme de certains ne doit dès lors pas faire oublier que si votre budget 2000 tient la route comptable, c'est uniquement parce qu'il anticipe et reporte des dépenses à 2001.

Par ailleurs, faut-il rappeler que vos prévisions du solde net à financer en 2002 dépassent les limites autorisées par le Conseil supérieur des Finances, comme l'indique le rapport joint au budget? C'est pourquoi, s'il devait y avoir des moyens nouveaux — et je le souhaite ardemment —, j'insisterais sur la nécessaire prudence dans leur allocation.

Je crains en effet, monsieur le ministre-président, qu'il nous faille observer, après le 8 octobre, lors de la confection du budget 2001 — sur lequel, soit dit en passant, vos partenaires flamands font déjà peser des menaces — que « la cigale devant voter à la fin de l'été, se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue ». On sait aussi que la fourmi voisine — fédérale en l'occurrence — n'est guère prêteuse.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Vous oubliez la mouche du coche !

M. Benoît Cerexhe. — Votre appel du 13 mai, monsieur le ministre-président, a tout juste reçu un accueil poli du premier ministre, sans plus.

Pas plus d'ailleurs que n'en avaient reçu les propositions de votre prédécesseur de revoir certains calculs en matière d'impôt

des personnes physiques. Pas plus que n'en avait reçu l'étude — extrêmement intéressante — commandée sous la législature précédente par le ministre Rufin Grijp et qui évaluait à quelque 18 milliards le rôle de « Capitale » pour la Région bruxelloise.

Faut-il rappeler que les Etats fédéraux allemand et autrichien prennent en compte les frais de transport en commun de leurs villes-Etats ?

Je vous le demande, monsieur le ministre-président: que comptez-vous faire pour qu'enfin une idée bruxelloise sur le nécessaire refinancement de la Région aille un peu plus loin que le seul effet d'annonce ?

Pour ma part, je persiste à croire que le groupe paritaire de M. de Donnée est le lieu idéal pour débattre entre nous — Bruxelles — du nécessaire refinancement de notre Région. Et s'y mettre d'accord.

L'accord du Gouvernement fédéral s'engage — et c'est une chance unique qu'il nous faut saisir — à adopter ce sur quoi, nous Bruxellois, pouvons nous mettre d'accord de manière consensuelle afin d'améliorer le fonctionnement de notre Région. Ce consensus autour d'un meilleur financement de Bruxelles est possible entre partis démocratiques francophones et flamands.

C'est dans ce sens que mon groupe souhaite se diriger.
(*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cools.

Je rappelle que le temps de parole est fixé par groupe.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, il est vrai que tous les pays d'Europe occidentale connaissent aujourd'hui une conjoncture économique favorable, ce qui a un impact positif sur les finances publiques. C'est aussi le cas dans notre pays, en Belgique.

(*M. Philippe Debry, Vice-Président,
remplace Mme Magda De Galan, Présidente,
au fauteuil présidentiel*)

(*De heer Philippe Debry, Ondervoorzitter,
vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,
in de voorzitterszetel*)

Je crois que les finances de l'Etat fédéral ont retrouvé une structure saine. Le débat sur l'emploi des marges budgétaires au niveau fédéral a donc certainement tout son sens.

Il faut toutefois être beaucoup plus prudent lorsque l'on parle de la situation financière de la Région bruxelloise, j'approuve d'ailleurs les propos tenus à ce sujet par la ministre du Budget dans la presse, car fondamentalement, même si nous avons aujourd'hui une embellie au niveau des recettes, si nous avons une situation conjoncturelle plus favorable ou moins mauvaise que par le passé, même si nous venons de loin — de 1994 à 2000, l'endettement s'est réduit de 200 % à 126 %, c'est-à-dire le niveau de notre dette par rapport à nos recettes — nous restons dans une situation financière difficile.

J'ai relu, pour préparer mon intervention de ce jour, l'exposé général du budget 2000 et notamment la page 17 où se trouve la programmation pluri-annuelle jusqu'à 2005 de l'évolution financière de notre Région, qui montre que nous avons encore un déficit d'un milliard quatre, le déficit maximum autorisé par le Conseil supérieur des Finances étant d'un milliard 600 millions. Les marges sont donc limitées.

A propos de cagnotte, la ministre du Budget nous dira si elle existe effectivement et si nous pourrions constater lors du prochain examen de l'ajustement budgétaire, une embellie d'un milliard 200 millions. Si cela était le cas, cela signifierait qu'au lieu d'avoir un solde net à financer de 3 milliards quatre, nous n'aurions qu'un déficit de 2 milliards deux. Ce qui relativise la cagnotte à distribuer. Il faudra simplement contracter moins d'emprunts et avoir moins de dettes.

Cela étant, il est vrai que nous devons réclamer avec force un refinancement de la Région bruxelloise. Je me réjouis des propositions formulées par le ministre-président, qui ont l'avantage de rester neutres financièrement pour l'Etat fédéral, la Région wallonne ou la Région flamande, et d'être une piste méritant d'être exploitée.

Fondamentalement, notre Région, quand elle a été instituée en 1989, n'a pas disposé des moyens financiers suffisants pour faire face à ses missions.

Une étude réalisée par les Facultés Saint-Louis montre bien que nous prenons en charge 18 milliards en tant que capitale, alors que les moyens qui nous sont transférés par le fédéral sont évidemment nettement moindres. Même s'ils ont été réévalués — et c'était la première fois depuis longtemps — dans le cadre de l'actuelle déclaration gouvernementale, la différence reste importante entre ce que nous percevons dans le cadre des crédits pour nos missions de capitale internationale plus les crédits de 500 à 600 millions que nous pouvons espérer dans le cadre de la politique de la ville du Gouvernement fédéral et notre charge de 18 milliards.

Il y a aussi un deuxième élément structurel en ce qui concerne notre situation financière et qui perdure depuis plus de 20 ans: Bruxelles s'appauvrit. Notre population est stable aujourd'hui. Mais lorsqu'on analyse les chiffres et notamment le revenu médian des Bruxellois, c'est-à-dire si on élimine les 1 ou 2 % les plus riches et les 1 ou 2 % les plus pauvres, on constate que le revenu moyen baisse. Autrement dit, même si elle est ralentie, l'hémorragie des revenus moyens n'est pas encore stoppée à Bruxelles. Dès lors, plusieurs démarches sont dégagées au niveau bruxellois, par l'embellie conjoncturelle, par un refinancement souhaitable de notre Région. Bien entendu, il devra y avoir un débat politique sur les choix et sur les affectations, mais deux orientations ne devront pas être oubliées. D'abord, la politique du logement, dont nous avons discuté ce matin à l'occasion d'un projet concernant le logement social, indispensable au niveau de notre Région. Un certain nombre de devoirs de solidarité existent à cet égard.

Il est aussi indispensable de renforcer les efforts en matière de logements moyens. Cela peut se faire — je partage à ce sujet les idées de M. Cerexhe — par des mesures sélectives concernant la fiscalité régionale. On pourrait ajouter d'autres idées à celles qu'il a citées.

Mon collègue chef du groupe socialiste interviendra tout à l'heure. Je sais que dans sa commune, on exonère les nouveaux habitants, pendant quelques années, du précompte immobilier.

Mais des centimes additionnels sur le précompte immobilier étant également perçus par la Région, on pourrait peut-être montrer l'exemple aussi en la matière.

Il faut également assurer à la Société de Développement régional de Bruxelles des moyens suffisants pour poursuivre sa politique en matière de rénovation urbaine.

N'oublions pas la politique des primes à la construction, à l'acquisition, à la rénovation, non pas seulement dans certains quartiers mais partout à Bruxelles. Les gens doivent bénéficier d'incitants pour s'installer à Bruxelles.

Un deuxième volet est celui que Mme Huytebroeck a évoqué. Je ne suis pas au courant d'accords quels qu'ils soient, mais au PRL-FDF, nous sommes partisans d'un refinancement des Commissions communautaires. C'est indispensable. Donc, sans mettre en péril les finances régionales, lorsque nous aurons les moyens ou les marges qui permettent de le faire, nous devons avoir ce débat. Des forums existent pour le tenir.

Sans doute, comme toujours dans les discussions institutionnelles, faudra-t-il discuter d'autres dossiers en parallèle. Il existe des compétences essentielles, qui relèvent des Commissions communautaires, notamment pour les plus démunis des Bruxellois, en matière de formation, par exemple — c'est extrêmement important pour l'avenir.

Il faut donc réfléchir aussi, à terme, à ce refinancement; c'est en tout cas notre souhait.

M. le Président. — Monsieur Cools, je vous rappelle que le temps de parole est limité à dix minutes par groupe et un autre membre de votre groupe a demandé la parole.

M. Marc Cools. — C'est 20 minutes par groupe.

M. le Président. — Non, c'est dix minutes.

M. Marc Cools. — Je conclus de toute façon là et j'écouterai attentivement les réponses du Gouvernement.

M. Rudy Vervoort. — C'est 20 minutes par groupe. C'est ce qui avait été décidé au Bureau élargi.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, complémentirement à l'intervention de mon chef de groupe, je voudrais attirer l'attention du Parlement et du Gouvernement sur le risque que peut représenter l'absence de la Région dans un certain nombre de débats sur l'avenir des politiques sociales. A tort ou à raison, mais la réalité institutionnelle est telle, la Communauté et la Région flamande ne font *grosso modo* plus qu'un et on sait que du côté francophone, bon nombre de compétences communautaires ont été transférées à la Région wallonne, d'une part, et à la Commission communautaire française, d'autre part.

Compte tenu de cette situation, les arbitrages entre politiques communautaires et politiques régionales sont rendus possibles en Région wallonne et en Région flamande. Je pense que si nous voulons répondre à un certain nombre de défis qui se posent à notre Région (pas à l'institution mais à l'aire géographique dans laquelle elle est compétente), nous devons éviter le repli de chacune des institutions bruxelloises sur elles-mêmes. Il faut que l'on puisse arbitrer davantage les politiques régionales et les politiques sociales et culturelles qui sont menées à l'initiative des Commissions communautaires ou des Communautés sur le territoire bruxellois.

Je ne prendrai qu'un exemple, mais il est parfaitement significatif: celui des politiques de l'emploi. On a déjà souligné précédemment qu'un arbitrage était nécessaire en ce qui concerne l'utilisation du déplafonnement des droits de tirage

octroyés par l'Etat fédéral aux Régions pour le financement des programmes de résorption du chômage. Aujourd'hui, on découvre des marges budgétaires qui pourraient en partie être affectées à la politique de l'emploi. Il est évident que pour répondre aux revendications du secteur non marchand, il faudrait débattre du redéploiement d'une politique de l'emploi régionale tant au départ des compétences régionales qu'au départ des compétences communautaires.

Cela n'aurait aucun sens d'agir autrement, sauf à jouer, en parcellisant le débat, à un constat de carence de chacun des interlocuteurs. Si telle n'est pas la volonté du Gouvernement et plus généralement de la majorité politique qui soutient ce Gouvernement bruxellois mais aussi le Collège de la Commission communautaire française, le Collège de la Commission communautaire commune et le Collège de la VGC, voire les majorités dans chacune des Communautés respectives, alors il faut promouvoir une sortie de l'impasse par la concertation entre les différentes institutions bruxelloises et entre celles-ci et chacune des Communautés. Ce qui serait déplorable et — en tant que francophone, je ne peux m'empêcher de l'indiquer — dangereux pour l'avenir de nos institutions, ce serait de faire un constat de carence renvoyant la solution d'un certain nombre de problèmes à des réformes institutionnelles ou de financement des institutions qui ne seraient pas décidées par des Bruxellois.

Si l'on peut considérer cette intervention comme appuyant sur le fond les revendications de notre secrétaire d'Etat, M. Hutchinson, sur la forme je crains au contraire que nous ne puissions pas le suivre. Plutôt que de crier au loup, il me semble qu'il devrait y avoir place ici pour l'entrée en scène d'un autre membre socialiste du Gouvernement, le ministre de l'Emploi. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vervoort.

M. Rudy Vervoort. — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, mon intervention sera brève parce qu'à l'heure actuelle et dans l'attente des réponses aux questions que chacun se pose sur la réalité des chiffres, il faut, je crois, savoir se limiter à poser des constats et à fixer des priorités générales.

Tout d'abord, je ne peux m'empêcher de rappeler, non sans malice, les propos que j'entendais, il y a six mois, lors du débat budgétaire. L'opposition nous expliquait alors, avec une docte sévérité, combien le budget du Gouvernement pêchait par excès d'optimisme. Je ne voudrais pas être trop cruel en citant *in extenso* les formules éloquentes de certains de mes honorables collègues qui évoquaient avec beaucoup d'assurances « les recettes fantômes », « les revenus aléatoires », « les estimations surréalistes » du Gouvernement.

Six mois plus tard, nous entamons un débat sur les marges dégagées au budget régional, marges qui seraient précisément fondées sur des recettes réalisées plus importantes que les montants initialement inscrits. C'est le premier constat que je voulais souligner, sans euphorie toutefois, car, comme l'a rappelé M. Cools, cela ne rend pas pour autant la situation financière globale plus satisfaisante.

Je voudrais ensuite me joindre aux autres interpellants pour obtenir du Gouvernement des informations précises sur ces marges. A combien se montent exactement ces excédents ? De quelles recettes particulières proviennent-ils essentiellement ? La presse a évoqué une augmentation importante des droits d'enregistrement et des droits de succession. Le Gouvernement peut-il confirmer, chiffres à l'appui, cette information et dans l'affirmative, peut-il nous préciser si cette augmentation provient d'un accroissement du volume des transactions taxées ou d'une élévation moyenne de leur montant ?

Je ne voudrais pas entrer, comme certains de mes honorables collègues, dans un savant débat sur le caractère structurel ou conjoncturel de cet accroissement de recettes. Une recette fiscale, par sa nature même, est toujours dépendante de la conjoncture. Par contre, il me paraît important de savoir si ce phénomène est lié à des circonstances exceptionnelles et non-reproductibles ou s'il s'inscrit dans une tendance continue et durable.

Sur l'affectation future de ces marges, chacun veut avoir son mot à dire. Les pessimistes d'hier ne sont pas les moins disertes aujourd'hui. Pour ma part, j'entends m'en tenir au discours que nous avons toujours tenu dans la famille socialiste : priorité à l'action sociale.

Lors de la discussion du budget 2000, nous nous félicitons d'y retrouver pleinement et avec des moyens nouveaux souvent très conséquents, nos priorités qui, d'une manière ou d'une autre, relèvent toutes du domaine social : la revitalisation des quartiers, le logement, l'emploi. Dans ces matières, la demande est urgente, les besoins sont énormes. Aucun ministre, qui a en charge ces problèmes, ne peut jamais se dire entièrement satisfait des moyens dont il dispose tant les défis sont importants. Je plaide donc sans détour pour que les moyens nouveaux qui sont aujourd'hui portés à notre connaissance soient affectés en priorité à ces politiques, et en particulier à l'emploi.

J'ai dit que je serais bref. Je ne vais donc pas me lancer dans une grande démonstration sur la première nécessité de nos efforts en matière d'emploi. J'ose espérer que chacun ici est pleinement convaincu du rôle indispensable de cette politique pour la réussite de notre projet de ville dans son ensemble. Je voudrais simplement attirer l'attention de tous sur l'effet combiné des programmes de mises à l'emploi que nous devons renforcer, pour le développement des services à la population, des services publics et des associations, des services sociaux plus particulièrement. Ces programmes permettent à l'évidence de répondre à la demande pressante et légitime d'une partie de notre population, et des jeunes en particulier, qui sont sans travail. Mais prioritairement orientés vers le dispositif social, ils permettent aussi de renforcer les moyens des acteurs de terrains, publics ou associatifs, qui agissent directement et concrètement pour la revitalisation des quartiers, dans le domaine de l'aide sociale proprement dite, pour la formation et l'insertion socio-professionnelle, ou encore dans le secteur du logement social.

Ce double effet maximalise à très court terme l'impact réel pour la population, et singulièrement pour les plus défavorisés, des nouveaux moyens budgétaires qui sont à notre disposition.

J'ai entendu ici ou là quelques sirènes nous chanter des variations sur le thème de la réduction fiscale à moins qu'il ne s'agisse de l'écho bruxellois d'un concert plus bruyant joué au Gouvernement fédéral. Il est sans doute de tradition, à l'approche d'une échéance électorale, d'entendre à nouveau cette rengaine populaire. C'est en quelque sorte un air de saison.

Mais je crois que, à l'inverse de M. Cerexhe qui est d'accord sur tout, — un peu de ceci, un peu de cela ... — une famille politique doit oser avoir des opinions plus tranchées et avoir le courage et l'honnêteté à Bruxelles, de dire clairement aux citoyens que devant la taille et l'urgence des défis à relever, devant l'indispensable solidarité sans laquelle il ne sera pas possible, socialement mais aussi politiquement, de les résoudre, ce genre de proposition n'est pas de mise. Evitons les promesses faciles et plutôt que de vouloir réduire la fiscalité, cherchons ensemble, en dehors de toute préoccupation budgétaire, à la rendre plus juste. Sans en réduire le fruit, il y a un moyen, je le crois fermement, de mieux répartir les efforts. (Applaudissements.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Madame la Présidente, je me suis étonné, en tant que parlementaire, d'entendre par la voix du secrétaire Alain Hutchinson, qui n'est pas compétent en matière budgétaire, des déclarations qui arguaient d'un bonus de 900 millions de francs en 1999 et de pas moins d'1,2 milliard en 2000.

Je m'étonne donc de cette pratique nouvelle mais continue d'utiliser les médias pour faire connaître des informations qui doivent être avant tout portées à la connaissance du législateur. (*Applaudissements sur divers bancs.*) On l'a rappelé avant moi : en principe, la pratique veut que le contrôle budgétaire soit d'abord effectué par le Gouvernement et soumis ensuite au Parlement.

Le débat sur l'affectation des marges budgétaires doit avoir lieu ici, dans ce Parlement, et pas par presse interposée.

M. Rudy Vervoort. — Reconnaissez que M. Hutchinson n'a pas le monopole de cette pratique ! Certains membres de votre fraction politique y ont aussi recours !

M. Bernard Clerfayt. — En tant que parlementaire, nous devons avoir le souci de rappeler ce principe constant : le débat doit avoir lieu dans notre institution. Et je souhaiterais même que la Présidente elle-même rappelle ces grands principes et l'utilité de mener les débats au sein de notre Assemblée.

Mme la Présidente. — Cela a été fait et de manière très claire, mais si vous le voulez, je le ferai encore.

M. Bernard Clerfayt. — Revenons-en au problème du financement. Pourquoi Bruxelles a-t-elle des besoins de financement ? Une étude récente des Facultés universitaires Saint-Louis a rappelé qu'il y avait trois grandes raisons : Bruxelles est une grande ville qui cumule tous les handicaps des grandes zones urbaines, elle est plusieurs fois capitale et enfin, il s'agit d'une très petite région dans un Etat fédéral.

Les Facultés Saint-Louis ont formulé diverses propositions pour le refinancement de Bruxelles. J'évoquerai celle dont on a le plus parlé jusqu'à présent, dont on parle beaucoup et, à mon avis, même un peu trop. Elle vise à modifier le mécanisme d'intervention de la solidarité fédérale entre les trois régions, en surpondérant la part de Bruxelles, c'est-à-dire en pondérant la population bruxelloise en la portant à 135 %. Cette proposition est souvent avancée par les partis flamands de Bruxelles comme la solution miracle. Et même Ecolo est venu ici récemment la soutenir. En faisant référence au système financier allemand dont cette solution semble s'inspirer, on cherche en fait à nous tromper. En effet, l'application d'un pourcentage de 135 % au système de solidarité nationale tel qu'il existe actuellement présuppose que la Région qui bénéficiera de montants supplémentaires dans le cadre de ce mécanisme a un produit moyen à l'impôt des personnes physiques par habitant inférieur au produit moyen de l'impôt des personnes physiques par habitant pour l'ensemble du Royaume.

Jouer sur le fait que la solidarité nationale interviendra pour Bruxelles est donc faire le pari que Bruxelles aura *ad vitam eternam* un produit moyen à l'impôt des personnes physiques par habitant inférieur à celui de l'ensemble du Royaume. Un tel pari est inacceptable politiquement et supposerait de plus que l'on apporte une solution conjoncturelle à un problème structurel qui est celui du non retour à la Région des recettes fiscales engendrées par les navetteurs qui génèrent une activité économique à Bruxelles.

De plus, et l'étude des Facultés universitaires Saint-Louis l'indique, mais ceux qui préconisent cette solution oublient

souvent d'aller jusqu'à ce point de l'étude, cette « surpondération » de la population bruxelloise à 135 % aurait un effet négatif pour la Région wallonne qui y perdrait 6 milliards. Nous serions donc dans une situation où la Région bruxelloise gagnerait 18 milliards, la Région flamande ne perdrait pas un franc et la Région wallonne perdrait 6 milliards.

Dans le cadre d'une solidarité Wallonie-Bruxelles, ces résultats sont tout à fait inacceptables. Si je comprends que les parties flamandes soutiennent cette thèse, en revanche j'ai peine à comprendre qu'ECOLO le fasse aussi.

M. Christos Doukeridis. — Que voulez-vous prouver par cette démonstration ?

M. Bernard Clerfayt. — Ces chiffres sont extraits de l'étude réalisée par les Facultés universitaires Saint-Louis, qui représente une centaine de pages. Je vous invite à lire non seulement le résumé mais l'étude dans son intégralité.

La troisième proposition faite par les chercheurs des Facultés Saint-Louis en termes de transfert à la grande ville qu'est Bruxelles, est la perception de l'IPP en partie sur le lieu de travail. Cette méthode vise à répartir l'IPP selon un partage 50-50 en fonction du lieu de travail et du lieu de résidence.

Cependant, le problème du financement de la Région bruxelloise est incontestablement lié au phénomène de limitation de Bruxelles, et donc au phénomène de navette. Une solution institutionnelle prônée par les Facultés universitaires Saint-Louis est de concevoir un district des transports qui serait une institution financière fédérant les différentes institutions amenées à intervenir dans les transports en commun. L'idée est généreuse mais lourde en termes de coûts de négociation. On pourrait dès lors se poser la question de l'élargissement de la Région à sa sphère économique naturelle, qui me paraît évidente.

Autre phénomène important : Bruxelles est plusieurs fois capitale. Il est illogique que les instances qui ont décidé que Bruxelles serait la capitale n'en paient pas les conséquences. Après l'application du principe pollueur-payeur, on pourrait également appliquer le principe décideur-payeur.

Lorsque la Communauté flamande installe ses institutions, tant communautaires que régionales en Région bruxelloise, elle impose à cette Région des frais et des charges qui ne devraient pas être imputés aux seuls contribuables bruxellois.

Décider qu'une ville sera capitale de ses institutions entraîne un coût. Il convient que ces institutions le couvrent au moyen de transferts financiers.

On pourrait dire la même chose en ce qui concerne les conventions internationales en vertu desquelles l'Etat belge garantit aux ressortissants étrangers, diplomates, fonctionnaires européens, la non-perception de taxes locales à Bruxelles, au bénéfice de ses propres diplomates et ressortissants qui ont le même statut à l'étranger. Cet accord d'Etat à Etat se justifie pleinement mais il n'est pas logique d'en faire supporter le coût à la Région et aux communes bruxelloises. Dès lors, il conviendrait que l'Etat fédéral compense les effets des accords internationaux, au bénéfice de la Région et des communes bruxelloises.

J'en termine, Mme la Présidente.

Deux petites remarques encore quant à l'affectation des marges dont M. Cools a parlé.

Pour notre groupe, l'attribution des marges budgétaires ne peut ignorer les énormes besoins qui s'expriment dans les secteurs sociaux. Je pense au non-marchand dont l'action contribue d'une manière essentielle à notre projet de ville, à la lutte

contre l'exclusion, à la lutte contre une ville duale. Ce secteur qui dépend des communautés ne doit pas être laissé de côté.

Dans le même esprit, il n'est pas question de se soumettre au chantage de certains Flamands sur l'affectation de ces moyens. Le financement des commissions communautaires a déjà été inscrit pour deux ans dans l'accord de Gouvernement. Dès lors, le chantage de M. Grijp est inacceptable lorsqu'il menace de ne pas voter le budget 2001 s'il n'obtient pas de garantie quant à une représentation flamande au sein de cette Assemblée.

Enfin, toute attribution de moyens aux commissions communautaires se réalise selon une clé 80/20, clé en fonction de laquelle les francophones supportent une part importante puisqu'ils attribuent 20% à la Commission communautaire flamande, ce qui représente davantage que la proportion de Flamands par rapport à la population bruxelloise totale. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mevrouw de Voorzitter, in dit fundamentele debat reizen enkele vragen. Sommige fracties gaan nogal licht over de discussie heen, alhoewel het één van de meest interessante debatten is die kunnen worden gevoerd met het oog op ons beleid in de toekomst.

Eén van de vragen is of het Brussels Hoofdstedelijk Gewest over voldoende middelen beschikt en of deze op een oordeelkundige wijze worden besteed. Sommige sprekers hebben erop gewezen dat onze middelen onvoldoende zijn, maar andere durven stellen dat zij wel toereikend zijn. Ikzelf ben tot de conclusie gekomen dat ons gewest inderdaad een tekort aan middelen heeft. Ik zal even kort nagaan hoe daaraan kan worden verholpen en nog enkele woorden wijden aan de marges in de begroting 2000 en in de begroting 2001 om tot slot mijn conclusie in verband met de problematiek te formuleren.

Budgettair-technisch bekeken komen wij inderdaad tot de vaststelling dat het gewest over onvoldoende middelen beschikt. Sinds 1989 werd een gecumuleerd deficit opgebouwd van ongeveer 70 miljard.

Een meer precieze vraag is of wij over voldoende middelen beschikken om de opdrachten van het gewest te kunnen vervullen of om tegemoet te komen aan de verzuchtingen van de Brusselselaars. Het antwoord is neen.

De minister van Begroting heeft er enkele dagen geleden op gewezen dat een lagere fiscaliteit één van de grote verzuchtingen is van de Brusselselaars. Maar, niet zij alleen stelt dit vast, verschillende leden van de Regering hebben dit in het verleden reeds gezegd. Zowel de heer Chabert als de heer André hebben in maart 1999 doen opmerken dat in Brussel de personenbelasting dringend naar beneden moet. Het voorstel van mevrouw Neyts sluit dus nauw aan bij de voorstellen die reeds vroeger door verschillende van haar collega's in de Regering naar voren werden gebracht.

We weten allemaal dat het fiscaal draagvlak in Brussel sterk verzwakt. De heer Cools heeft er daarstraks allusie op gemaakt. Brussel kent een steeds armere bevolking. De fiscaal sterken verdwijnen nog steeds. Eén van de elementen waarom zij blijven wegtrekken is precies de hoge fiscale druk. Een rekensom maakt vlug duidelijk dat de belastingen die in de gemeenten rond het Hoofdstedelijk Gewest worden opgelegd heel wat lager zijn dan deze die in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden geheven.

Aan de heer Vervoort laat ik opmerken dat een verlaging van de fiscale druk niet noodzakelijk impliceert dat de fiscale inkomsten verminderen. Trouwens, in mijn gemeente zijn wij erin

geslaagd om het fiscaal draagvlak te vergroten, en dus onze fiscale inkomsten op peil te houden, en tegelijk de belastingen redelijk te houden. Het voorstel dat werd gelanceerd, moet dus niet «mechanisch» worden bekeken en betekent niet per se dat er lineair evenveel fiscale inkomsten verloren gaan.

Eén van de grote verzuchtingen van de Brusselselaars is het gewest leefbaar te houden. Een middel daartoe is om iets te doen aan de fiscale druk, die bij ons het hoogste is van heel het land. Er zijn echter nog andere elementen, waardoor de vraag of Brussel voldoende middelen heeft, nog prangender wordt. Zo moeten wij ons bijvoorbeeld dringend inschrijven in een politiek voor een goedkoper en doeltreffender openbaar vervoer. Dat kost geld. Bovendien staan wij voor zware investeringen inzake het milieu. Ik denk aan de investering in het waterzuiveringsstation-Noord, die gigantisch is in verhouding tot het kleine budget waarover het Brussels Gewest beschikt.

Ik moet dan ook enigszins glimlachen wanneer ik minister Chabert hoor verklaren dat, doen hij minister van begroting was, de belastingen niet werden verhoogd. Misschien is het juist dat de gewestbelastingen niet de hoogte gingen, maar de prijs voor het water was wel formidabel gestegen, zelfs met 5 000 frank per jaar voor een modaal gezin. Als dat geen verzwarende van de lasten is, dan weet ik het ook niet.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — In Vlaanderen is de waterprijs ook gestegen!

De heer Guy Vanhengel. — Inderdaad, maar ook in onze regio, waar de belastingen al het hoogst van het land zijn.

Er is ook een probleem van onderhoud van de straten, pleinen, wegen. Voorts staan wij voor enorme uitgaven als gevolg van de invoering van de eenheidspolitie, wat minister-voorzitter Simonet niet zal kunnen tegenspreken.

De heer Rudy Vervoort. — Vooral de gemeenten zullen opdraaien voor de kosten.

De heer Guy Vanhengel. — Inderdaad, naast het Gewest zullen de gemeenten inspanningen moeten doen. Overigens, het Gewest doet nu al inspanningen.

De heer Rudy Vervoort. — Niet in onze gemeente, mijnheer Vanhengel!

De heer Guy Vanhengel. — Verder hebben we geld nodig voor het onderhoud van ons patrimonium. De show van vanochtend zal ongetwijfeld het imago van Brussel in het buitenland verbeteren.

Dat staat echter in schril contrast met de lamentabele toestand van het Atomium en wij slagen er maar niet in om de nodige middelen bijeen te rapen om dit internationaal bekend monument te restaureren.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Er moeten particuliere investeerders worden gevonden!

De heer Guy Vanhengel. — Als we dat moeten overlaten aan de heer Thielemans, dan zal daar niets van in huis komen. Ik werp meteen een visje uit voor de minister-voorzitter om eens na te denken over de beheersstructuur van dit monument.

Wij moeten ook investeren in achtergestelde wijken. Vergeten we evenmin dat wij met meer financiële middelen een ruimer huisvestingsbeleid met hogere renovatiepremies zouden kunnen

voeren. Daarbij komt dat wij — staatssecretaris Hutchinson heeft er daarnet nog op gealludeerd — voor aanzienlijke uitgaven staan in de sociale sector; ik kom daar straks nog even op terug.

Op de vraag of Brussel voldoende middelen heeft om vandaag tegemoet te komen aan zijn behoeften en de verzuchtingen van de Brusselaar is het antwoord duidelijk neen. Wat is daarvan de reden? De reden is dat, toen de financieringswet werd opgesteld, er geen Brusselaars bij betrokken waren. Men heeft de financieringswet geschreven op maat van Vlaanderen, dat budgettaire autonomie wenste, en de Franstalige Gemeenschap, die dringend middelen nodig had ter financiering van haar onderwijsbehoeften. Brussel was een onbekende factor, *la région n'existait pas*. Inderdaad, het Gewest moest nog uit de startblokken komen.

De vraag is hoe wij Brussel meer middelen kunnen bezorgen.

Het eerste voorstel bestaat erin om de personenbelasting te innen in het Gewest waar men werkt. Dat is technisch niet mogelijk. We kunnen niet van iedere arbeider of bediende in het land precies zeggen waar hij werkt. Sommige mensen hebben wisselende werkplaatsen. Maatschappelijke zetels van bedrijven kunnen ook gemakkelijk verplaatst worden. Dit voorstel is dus theoretisch een mooie constructie, maar technisch niet haalbaar.

Een tweede voorstel is de vennootschapsbelasting te regionaliseren. Over dit voorstel is hier vandaag nog niet gesproken. Volgens mij is dat trouwens ook niet wenselijk, want het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zou in dat geval in concurrentie komen met de twee andere Gewesten. Voor een klein Gewest als het onze, dat maar een beperkte oppervlakte heeft, zou dat zeer nadelig kunnen zijn. Bedrijven kunnen gemakkelijk worden verplaatst.

Minister-voorzitter Simonet formuleerde een derde voorstel tijdens de Irisfeesten. Hij noemt het de derde weg, maar ik zou het de vierde weg willen noemen. Hij vraagt dat de douanerechten en de heffingen op landbouwproducten, die de federale schatkist volgend jaar circa vijf miljard zullen opbrengen, aan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden toegekend.

Hij beweert dat dit voor de anderen een nuloperatie zal zijn. Dat gaat misschien wel op voor Vlaanderen en voor het Waals Gewest en de Franse Gemeenschap, maar zeker niet voor de federale overheid. Een vooruitziend minister van Begroting als Johan Vande Lanotte zal wel geweten hebben dat deze middelen beschikbaar zullen zijn en ze dus al ingeschreven hebben op de begroting. Bovendien verbaast het mij dat een briljant en intelligent man als de minister-voorzitter een financiering voorstelt die volkomen losstaat van de werkelijke behoeften maar alleen rekening houdt met de beschikbare middelen. Volgens mij moeten de behoeften de basis zijn van elke discussie over de financiering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

De heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Die kennen we.

De heer Guy Vanhengel. — Die kennen we inderdaad. We hebben 18,4 miljard nodig. Dus moeten we 18,4 miljard vragen en geen 5 miljard. Een studie uitgevoerd door professoren van de ULB en de UCL in opdracht van minister Grijp heeft bevestigd dat de meerkosten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 18,4 miljard bedragen. Hiermee wordt in het financieringsmechanisme helemaal geen rekening gehouden.

De studie stelt ook een oplossing voor, namelijk het aantal inwoners van het Gewest vast te leggen op 135 % van de werkelijke bevolking. De heer Clerfayt is echter tegen dit voorstel gekant.

De Voorzitter. — Mijnheer Vanhengel, kunt u uw uiteenzetting afronden.

De heer Guy Vanhengel. — Hij haalt hiervoor een aantal drogredenen aan, maar komt uiteindelijk toch met de echte reden naar voor: hij is bang dat de Vlaamse pendelaars zullen worden meegerekend. Bij het optrekken van het aantal inwoners zal immers rekening worden gehouden met de personen die in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest komen werken. Dat zijn er zo'n twee- tot driehonderduizend, voornamelijk uit Vlaanderen. Hij vreest, terecht, dat Vlaanderen in dat geval in ruil andere institutionele eisen zal stellen. Ik kan hem enigszins volgen, maar hij vertolkt hier het oubollige discours van het FDF en niet het discours van de toekomst.

Wij moeten de studie-Grijp opnieuw ter hand nemen. Die studie wordt trouwens niet unaniem aanvaard in Vlaanderen. Ik wil terzake een voorstel doen. In het kader van de discussie over de veiligheidscontracten hebben wij zeer interessante en goed gestoffeerde hoorzittingen gehouden.

Ik stel voor om in het begin van volgend werkjaar, in september en oktober, in de commissie voor de Financiën over deze materie hoorzittingen te organiseren met de professoren van de ULB en de UCL die de studie hebben uitgevoerd, maar ook met anderen, zoals Guy Clemer, die terzake interessante standpunten verdedigt, ook al maakt hij technische fouten.

Zo kunnen we op een objectieve eerlijke, correcte en normale wijze met elkaar een consensus zoeken over de precieze vraag die moet worden gesteld. Eén ding heeft de minister-voorzitter wel bereikt: door de vraag te stellen heeft hij van de eerste minister het antwoord gekregen dat dit probleem begin volgend jaar zal worden aangepakt. We hebben dus niet veel tijd meer. Begin volgend jaar moeten we paraat staan met een voorstel dat door een zo breed mogelijke meerderheid binnen ons Gewest wordt gedragen.

Dan kom ik bij het probleem van de middelen voor de sociale sector. Die moeten worden verhoogd omdat iedereen weet dat de behoeften daar groot zijn. Ik meen echter dat ik in naam van de Nederlandstalige partijen spreek wanneer ik zeg dat het regeerakkoord duidelijk is over het optrekken van de middelen van en de trekkingsrechten voor de Gemeenschapscommissies. *Pacta sunt servanda*. Als we erin slagen te realiseren wat we zijn overeengekomen, dan is een dergelijk debat zeker mogelijk. Als we hierin niet slagen, dan komen er problemen.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Ce ne sont pas les mêmes sommes!

De heer Guy Vanhengel. — Het gaat over trekkingsrechten. In het regeerakkoord staat zeer duidelijk wat onze opinie is over de mogelijke verhoging van de trekkingsrechten ten behoeve van de Gemeenschapscommissies. Verder gaan dan wat daar staat, kan alleen als het regeerakkoord eerst wordt uitgevoerd. Mevrouw Huytebroeck en de andere Franstalige collega's moeten beseffen dat dit ons standpunt is. Dit betekent niet dat we geen oog hebben voor de noden van de sector.

De Voorzitter. — Mevrouw Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, dit onderwerp vraagt om meer aandacht dan het tijdbestek waarover we nu beschikken toelaat. Het gaat om de vraag naar

het draagvlak en de financiering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik vond het dan ook jammer dat de Brusselse Vlamingen op een hoop worden gegooid en er wordt beweerd dat ze een enkel standpunt hebben over de financiering van Brussel. Volgend jaar staan we voor een belangrijke fase in de besprekingen over de financiering. Ik hoop dat we dan verder kunnen kijken dan de studie van de ULB, UCL en de Faculté Saint-Louis. Ook mevrouw Van Rampelberg heeft een studie gemaakt over het standpunt van alle Brusselse fracties. Wie de moeite doet ook dit onderzoek te lezen, zal beseffen dat de opmerking van de heer Clerfayt dat alle Vlamingen gewonnen zijn voor het voorstel om het inwonersaantal van het Gewest op te trekken tot 135 % van de werkelijke bevolking, iets te simplistisch is en te zeer doordrongen van de traditionele FDF-retoriek.

De heer Bernard Clerfayt. — Ik heb niet gezegd «alle Vlamingen», maar «sommige Vlamingen».

Mevrouw Adelheid Byttebier. — We zullen zien wat in de nota's staat. Ik heb heel duidelijk horen zeggen dat de Vlamingen met één stem zouden spreken. Hiermee doet hij tekort aan de diversiteit van zowel de Franstaligen als de Nederlandstaligen in het Brussels Gewest. We hebben nog een half jaar om de standpunten te vergelijken. Hieruit zal blijken dat niet alle Vlamingen hetzelfde denken.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers collègues, Mme Neyts et moi-même allons nous répartir la tâche de répondre aux différentes interpellations. Certains — Mme Huytebroeck, MM. Cerexhe et Grijp, notamment — se sont interrogés sur les propositions de refinancement de la Région bruxelloise, et particulièrement sur la proposition que j'ai avancée lors de la Fête de l'Iris, le 13 mai dernier.

Je vais donc brièvement rappeler le contenu de cette proposition et ses spécificités. Par la suite, je répondrai à un certain nombre de questions précises. Mme Neyts répondra en ce qui concerne l'aspect budgétaire et les marges éventuelles sur lesquelles certains nous ont interrogés.

En ce qui concerne la proposition relative au refinancement de la Région de Bruxelles, je dirai tout d'abord que pour la première fois depuis qu'elle existe, c'est-à-dire depuis 1989, la Région de Bruxelles-Capitale a rencontré au niveau du Gouvernement fédéral un interlocuteur attentif aux thématiques liées à son double statut de grande région métropolitaine, d'une part, et de capitale nationale et européenne, d'autre part. Il s'agit d'un fait nouveau qui doit constituer un motif de satisfaction pour l'ensemble des Bruxellois, francophones et néerlandophones. Dès l'installation du Gouvernement Verhofstadt, les ministres fédéraux se sont engagés lors de la déclaration gouvernementale fédérale à accroître graduellement de 500 millions par an les crédits budgétaires affectés par le Fédéral à l'accord de coopération qui le lie à la Région de Bruxelles-Capitale. Cet accord politique du mois de juillet a été concrétisé dès l'élaboration du budget fédéral 2000. Mme Huytebroeck a souligné qu'il s'agissait d'un accroissement important et, surtout, structurel, des moyens affectés à la Région de Bruxelles-Capitale, qui devrait permettre à l'échéance de la législature de doubler les moyens alloués à notre Région, pour atteindre un montant de l'ordre de 4 milliards en 2003.

Dans la foulée, le Gouvernement fédéral, conscient d'un certain nombre de problématiques urbaines, a inscrit la politique

des grandes villes à son agenda au travers du Fonds des villes, piloté par l'ancien ministre-président bruxellois, M. Picqué. Par ce biais, le Fédéral va affecter à Bruxelles environ 0,5 milliard de moyens nouveaux qui vont permettre à certaines de nos communes, essentiellement celles de la zone de l'Objectif 2 et concernées par les fonds structurels européens, de développer quelques projets de société nouveaux dans des quartiers laissés trop longtemps à l'abandon à Bruxelles, par les pouvoirs publics.

Ces moyens viennent s'ajouter au montant prévu par l'accord de coopération évoqué par Mme Huytebroeck. C'est un motif de satisfaction car ces éléments attestent que Bruxelles est devenue une Région adulte, une Région à part entière, une Région respectée à la fois par l'Etat fédéral et par les autres niveaux de pouvoir. Je pense que nous pouvons désormais, en 2000, considérer le devenir de notre Région avec davantage de confiance qu'en 1989 compte tenu des contraintes financières qui étaient les siennes lors de sa création. La proposition que j'ai avancée lors de la Fête de l'Iris s'inscrit dans ce contexte.

Toutefois, les motifs de satisfaction relatifs à la prise en compte par l'Etat fédéral de problématiques spécifiquement bruxelloises ne doivent pas occulter certains constats réalistes, objectifs, quant à la situation budgétaire de Bruxelles.

Bruxelles accueille quotidiennement 350 000 travailleurs qui n'habitent pas sur son territoire et qui génèrent donc des surcoûts importants — M. Vanhengel y a fait allusion — pour la Région, particulièrement en matière de transports en commun et de voiries, toutes infrastructures dont bénéficient ces navetteurs sans contribuer à leur financement. Cette situation agite de longue date la réflexion des décideurs politiques bruxellois. A cet égard, M. Picqué et M. De Decker avaient esquissé certaines pistes.

Ce n'est pas leur faire injure de rappeler que ces propositions avaient à peine recueilli une écoute polie et attentive du Gouvernement fédéral et même des autres entités fédérées — Région wallonne et Région flamande — sans que cela se traduise par des conséquences tangibles sur le plan budgétaire pour notre Région. Le fait que ces pistes de réflexion n'aient pas été explorées plus avant s'explique : elles n'étaient pas neutres d'un point de vue budgétaire soit pour la Région wallonne, soit pour la Région flamande, soit pour l'Etat fédéral. Je reviendrai sur les propos de M. Vanhengel.

Nochtans bewijst een studie, die in 1999 op vraag van de vorige Brusselse minister voor Wetenschapsbeleid, de heer Rufin Grijp, werd opgesteld, dat de bijzondere lasten waarmee Brussel wordt geconfronteerd omdat het een nationale en internationale hoofdstad is, op 18,7 miljard per jaar mogen worden geraamd. Er zijn dus twee vaststellingen. Enerzijds heeft Brussel een buitengewone structurele last omdat het als Hoofdstedelijk Gewest het statuut heeft van grote stad, klein gewest en multiculturele stad. Anderzijds is er nog geen antwoord gekomen op de tot nu toe voorgestelde financieringswijze. Deze vaststellingen hebben geleid tot mijn voorstel voor een derde of vierde weg voor de financiering van deze bijzondere lasten voor Brussel.

Dit is een weg die geen pijnlijke gevolgen zal hebben voor de federale, de Waalse of de Vlaamse begroting, een weg die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de mogelijkheid biedt een vernieuwend en ambitieus beleid te voeren ten voordele van iedereen die in Brussel leeft of werkt.

M. Clerfayt reconnaîtra que j'ai réservé la primeur de cette proposition au Parlement. Il a rappelé qu'elle avait été émise lors de la Fête de l'Iris, et donc à l'occasion de l'inauguration des locaux de notre nouveau Parlement. Je ne prenais donc pas son reproche à titre personnel.

M. Philippe Debry. — C'était la veille de la Fête de l'Iris.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne pense pas que cela représente une charge nouvelle pour l'Etat fédéral. Techniquement, il s'agit d'une non-dépense du fait de l'augmentation du pourcentage prélevé à titre de frais administratifs. Parmi les ressources en provenance de chaque Etat-membre pour alimenter le budget de l'Union européenne figurent notamment les droits de douane et les prélèvements agricoles, appelés « ressources propres traditionnelles », sur lesquelles chaque Etat-membre prélève, préalablement à la rétrocession de ces ressources à l'Union européenne, une retenue de 10 % au titre de frais administratifs. Il est vrai que le Conseil européen de Berlin de mars 1999 a porté cette retenue de 10 à 25 % à partir de 2001. C'est une décision qui, à concurrence des 15 % de prélèvements complémentaires pour l'Etat fédéral, a des conséquences budgétaires importantes pour l'Etat et donc — si l'on suit la proposition faite lors de la Fête de l'Iris — pour notre Région.

Il a été fait allusion à l'étude réalisée par Christian Franck, professeur à l'Institut d'études européennes de l'UCL, qui avait considéré que ces prélèvements majorés entraîneraient mécaniquement pour l'Etat fédéral belge une perception de nouvelles recettes de l'ordre d'un peu plus de 8 milliards de francs. Mon cabinet a tenté de procéder à un affinement des calculs avancés par le professeur Franck. Compte tenu des corrections financières prévues dans la décision de Berlin, on peut estimer qu'un montant supplémentaire de 4,8 à 5 milliards de francs pourrait être engrangé au profit du budget de l'Etat fédéral belge.

A l'occasion de la Fête de l'Iris, je me suis permis de rompre une lance — et je reconnais que c'était une initiative individuelle — en me tournant vers le Gouvernement fédéral pour lui proposer que cette non-dépense ou cette baisse mécanique de la contribution de la Belgique au budget européen soit affectée à la Région bruxelloise, de manière à nous permettre d'assumer un financement complémentaire.

M. Vanhengel évoquait l'idée de mettre sur la table les 18,7 milliards. Je ne suis pas contre. Je pense toutefois que ce financement complémentaire à concurrence de 5 milliards permettrait à Bruxelles d'assumer de manière optimale ou, en tout cas, mieux qu'actuellement, son rôle de ville ou de région-capitale à plusieurs titres. Il permettrait également à Bruxelles de compenser un certain nombre de manques à gagner ou d'excès de charges qui résultent de sa situation particulière. C'est une manière d'envisager le fédéralisme belge comme un fédéralisme abouti où toutes les entités fédérées de ce pays, mais aussi la structure fédérale, peuvent réfléchir au financement de notre Etat fédéral dans une logique de *win-win situation*.

Terloops wil ik de heer Lootens erop wijzen dat de verwijdering van de Europese instellingen uit Brussel niet in het regeerakkoord is opgenomen. Een dergelijke beslissing behoort overigens niet tot de bevoegdheid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat heb ik ook nooit beweerd.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Lootens, les Bruxellois seront « très heureux » de l'apprendre que je vous ai entendu clairement vous lancer dans un vibrant plaidoyer en faveur du déménagement du Parlement européen de Bruxelles vers Strasbourg. La fréquentation de MM. Le Pen et Mégret ne vous vaut rien! ...

J'en viens à la question posée par Mme Huytebroeck concernant le refinancement de la Région. Elle se demandait s'il s'agissait d'une initiative personnelle. J'ai effectivement présenté cette proposition à titre personnel, à l'occasion de la fête de l'Iris. Je ne crois toutefois pas que ce soit une raison suffisante pour écarter cette proposition d'un revers de la main. Je n'ai d'ailleurs pas entendu beaucoup de voix, ni au niveau bruxellois, ni au niveau fédéral, pour écarter cette proposition de la discussion sur le refinancement des entités fédérées en général et de la Région bruxelloise en particulier. Les pistes de réflexion et l'imagination de toutes et tous doivent amener à réfléchir à une solution financière structurelle pour Bruxelles qui ne mette pas — c'est une condition *sine qua non* — le budget des autres entités fédérées. Elle ne doit pas être douloureuse non plus pour le budget fédéral. Surtout, c'est un des avantages principaux de ma proposition, elle ne nécessite pas une fonte en profondeur de la loi spéciale de financement. La proposition que j'ai formulée sur la base de ces prélèvements au titre de frais administratifs permettrait d'accroître les moyens affectés à Bruxelles simplement au travers d'un correctif des montants affectés à l'accord de coopération entre Bruxelles et l'Etat fédéral.

Un certain nombre de propositions intéressantes avaient déjà été formulées, que ce soit par M. Picqué ou par M. De Decker. Une nouvelle proposition est sur la table. J'ai entendu le premier ministre y réagir poliment en marquant son accord pour en discuter, mais dans le cadre de la CTIRE. Cette proposition sera donc mise sur la table de la Costa. Je sais maintenant, après avoir entendu M. Vanhengel, qui a longtemps été le porte-parole de M. Verhofstadt, qu'il continuera à porter la bonne parole non pas pour plaider pour 5 milliards, mais bien pour 18,7 milliards. Je le remercie donc au nom de notre Région.

J'observe enfin que les chiffres qui avaient été avancés d'un ordre de grandeur de 5 milliards, n'ont pas été contestés hier lors des débats parlementaires à la Chambre des représentants par le ministre fédéral des Finances. Celui-ci a simplement indiqué qu'il comptait inscrire cette non-dépense de 5 milliards purement et simplement dans le cadre du budget fédéral des Voies et Moyens.

A nous de faire entendre notre voix au sein de la Costa fédérale où nous avons des représentants.

M. Grijp ayant souhaité ne pas poser sa question sur la politique scientifique, j'en arrive déjà à la fin de mon intervention.

J'évoquerai brièvement la question soulevée par M. Cerexhe au sujet des marges budgétaires et de leur utilisation. En effet, Mme Neyts pourra mieux que moi vous préciser — même si, comme l'ont dit beaucoup d'entre vous, il faut être prudent en la matière — les éventuelles marges budgétaires qui pourraient être envisagées pour la Région de Bruxelles-Capitale grâce à la croissance économique, à la politique menée par les ministres du Budget successifs, à savoir M. Chabert et Mme Neyts, et à la politique budgétaire rigoureuse menée par ce Gouvernement et par les précédents.

Je signale à M. Cerexhe que le Parlement aura l'occasion d'examiner le premier ajustement budgétaire et d'en discuter. Il est vrai que la date du 30 avril a été largement dépassée.

La ministre du Budget s'en est expliquée hier à la presse. En tout cas, nous avons réussi à faire atterrir en douceur, dans la concertation mutuelle pour chacune des commissions communautaires, à savoir la COCOF et la VGC, la problématique de la scission de l'IPHOV. Cette problématique était inscrite dans l'accord du Gouvernement et empoisonnait déjà la vie des majorités précédentes depuis la scission de la province de Brabant. Ce point est peut-être anecdotique sur le plan budgétaire puisque l'on discute de 140 millions, mais sur le plan de la symbolique, dans une Région où l'on se disputait il n'y a pas si longtemps

encore pour un demi-pompier, vous pouvez, je pense, en savoir gré à ce Gouvernement. Peu à peu, nous en finissons avec les reliquats liés à la scission de la province de Brabant.

Certains membres de la majorité et même du Gouvernement ont évoqué l'utilisation de marges éventuelles. A titre personnel, monsieur Cerexhe, je me réjouis du fait que les membres du Gouvernement puissent d'ores et déjà évoquer l'utilisation possible de ces marges éventuelles puisque cela témoigne de la façon la plus tangible de la vivacité des débats d'idées qui caractérisent le Gouvernement bruxellois. C'est un indice très clair du dynamisme des ministres bruxellois qui ont eu l'occasion de s'exprimer. D'autres l'ont fait au sein même du Gouvernement. Ils montrent par là une volonté très claire de réaliser leurs projets et de contribuer au développement de notre Région dans l'intérêt général, de manière à ce que soient prises en compte toutes les composantes du tissu économique, mais aussi du tissu social. Le débat se poursuivra dans les semaines et les mois qui viennent avec, en ligne de mire, l'intérêt général de tous les acteurs de la vie socio-économique bruxelloise.

Dès que nous aurons une idée précise des marges sur lesquelles nous pouvons compter — Mme Neyts vous dira dans quelle optique les discussions budgétaires pour le deuxième ajustement et l'élaboration du budget 2001 ont été engagées par ce Gouvernement —, un débat de fond aura lieu au sein du Gouvernement et du Parlement. Dans ce contexte-là, nous veillerons à respecter les choix de chacun et, surtout, les priorités qui ont été définies dans l'accord du Gouvernement.

En conclusion, madame la Présidente, le débat sur la politique budgétaire de notre Région venait bien à l'heure. Il s'est déroulé dans un climat serein. Chacun a pu se rendre compte qu'il existe une réelle volonté de permettre à l'ensemble des composantes socio-économiques de la Région de bénéficier des marges qui pourraient être dégagées lors de la discussion du deuxième ajustement et du budget 2001. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Minister Neyts heeft het woord.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel)

(de heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, mevrouw Huytebroeck en de andere interpellanten hebben het belangrijke onderwerp aangesneden van de financiering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en tegelijkertijd ook van de begrotings situatie van dit Gewest.

Alvorens in te gaan op de concrete vragen, wil ik het ruimere kader schetsen waarin de beide thema's, vooral het budgettaire thema, moeten worden geplaatst.

Bij de opmaak van de ontwerpen voor het enige aanpassingsblad 1999 en voor de initiële begroting 2000 heb ik aan de Regering voorgesteld om van meet af aan in belangrijke supplementaire kredieten te voorzien teneinde de realisatie van het ambitieuze regeerprogramma onmiddellijk aan te vatten. De Regering heeft mij hierin gevolgd, al was dit zeker niet te wijten aan mijn gezag. Ik moet evenwel bekennen dat het altijd aangenamer is over meer middelen te beschikken dan men aanvankelijk had verwacht.

Vanaf de initiële begroting 2000 werden er bijgevolg hogere kredieten ingeschreven voor de meeste onderdelen van het beleid, met andere woorden voor de meeste programma's van de begroting.

Ik heb in mijn inleidende uiteenzetting verklaard dat deze significante verhoging van kredieten geen gevaar voor toekomstige beleids marges inhoudt. De heer Vervoort heeft er reeds op gewezen dat sommige leden deze verklaring in niet mis te verstane bewoordingen in twijfel hebben getrokken. Het zijn deze leden die mij thans interpelleren over de aanwending van begrotingsmarges. Iedereen kan voor zichzelf uitmaken wat hun houding betekent.

Er werden vragen gesteld over het bestaan van deze marges en over de grootte ervan. Op het gevaar af de interpellanten zwaar teleur te stellen, kan ik bevestigen dat de ontvangsten weliswaar gunstig evolueren, maar dat het op het ogenblik nog niet mogelijk is de precieze grootte van deze marges te bepalen. Dit zal pas duidelijk worden bij de tweede aanpassing van de begroting 2000 en tegelijkertijd bij de voorbereiding van de begroting 2001 en de projectie van de begrotingsperspectieven voor 2002.

De minister-voorzitter heeft erop gewezen dat de besprekingen over de eerste begrotingsaanpassing langer hebben geduurd dan aanvankelijk was gepland.

Er zijn twee redenen. Ten eerste, wij hebben een oplossing gevonden voor het moeilijke dossier van de splitsing van het voormalig Provinciaal Instituut voor gezichts- en gehoorstoorden. Ook al ging het slechts om een totaalbedrag van 140 miljoen, onderstreep ik dat dit een zo gevoelig dossier was dat de afhandeling ervan jaren heeft aangeslept. Inderdaad, het kwam in de eerste helft van de jaren negentig op de tafel van de Regering en ondanks het feit dat reeds in 1994 het samenwerkingsakkoord tussen de verschillende overheden was gesloten en dat de lijst tot indeling van de personeelsleden bij respectievelijk de Vlaamse Gemeenschapscommissie en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie in februari 1995 werd gepubliceerd, bleef het dossier al die jaren onopgelost. Waarom dat zo was, laat ik buiten beschouwing. Alleszins wijst dit erop dat het om een gevoelige materie ging. Ik hoop dat u dan ook zult aanvaarden dat wij vier weken over de limietdatum van 30 april zijn gegaan met de indiening van de eerste begrotingsaanpassing.

In ieder geval zijn we er toch maar in geslaagd om een oplossing te vinden voor dit dossier. U zult binnenkort in detail kennis kunnen nemen van alle gegevens, zodra wij u de documenten van de eerste begrotingsaanpassing zullen hebben toegestuurd. Daar wordt nu de laatste hand aan gelegd.

De laatste beslissingen zijn gisteren in de vergadering van de Ministerraad genomen. Alle politieke knopen zijn doorgehakt en nadat wij de documenten terzake nog eens op fouten en vergissingen zullen hebben nagekeken, worden ze u bezorgd, zodat het Parlement de discussie terzake kan aanvatten.

Een tweede reden waarom de discussie vrij lang heeft geduurd, is — u zult dat merken wanneer u kennis hebt genomen van de cijfers — dat de weinige verschuivingen in de eerste begrotingsaanpassing in de uitgaven moesten worden gecompenseerd. Welnu, ik heb kunnen vaststellen dat aanpassingen meer tijd in beslag nemen wanneer men gevraagde verhogingen moet compenseren, dan wanneer men ze gewoon kan uitvoeren.

Dames en heren, u vraagt zich ongetwijfeld af waarom al deze inspanningen nodig waren wanneer de ontvangsten gunstig evolueren. Welnu, voor het eerst sinds jaren beschikken wij begrotingsmatig weliswaar niet over structurele begrotingsmarges, maar wel over de mogelijkheid om beleidsruimte en begrotingsmarges te creëren. Ik verklaar mij nader. Als wij

weerstaan aan de verleiding om de uitgaven gelijke tred te laten houden met de ontvangsten, zullen wij in ons opzet slagen. Het zal iedereen duidelijk zijn dat, wanneer men de uitgaven post per post in dezelfde mate laat stijgen als de ontvangsten, er geen marges zijn.

Dan is er geen ruimte voor nieuwe vormen van beleid. Dan is er geen ruimte om nieuwe accenten te leggen. Welnu, de hele Regering heeft ermee ingestemd om zowel in de tweede aanpassing van de begroting 2000 als in het ontwerp van begroting 2001 en in de perspectieven voor 2002 beleidsruimte te creëren.

Dat betekent dat in de circulaire voor het voorbereiden van de tweede aanpassing van de begroting 2000 als voor het opmaken van de ontwerpbegroting 2001 en de projectie voor de begroting 2002, het beginsel van de nulgroei voor de bestaande uitgaven wordt geponeerd, met dien verstande dat beslissingen die de Regering heeft genomen of nog zal nemen, vanzelfsprekend moeten worden uitgevoerd. Het is evident dat, wanneer de Regering gisteren heeft beslist dat het ministerie kan overgaan tot de aanwerving van extra ambtenaren, zij dit zal honoreren door te voorzien in een aanpassing van de daartoe bestemde kredieten. Ik wil alleen maar onderstrepen dat wij er allemaal zullen moeten voor zorgen dat er begrotingsmarges worden gecreëerd en dat er beleidsruimten ontstaan.

Sommigen hebben al laten weten hoe volgens hen deze begrotingsmarges en deze beleidsruimtes, in de hypothese dat zij aanwezig zijn tegen de tweede helft van dit jaar, moeten worden ingevuld. Ik meen de waarheid geen geweld aan te doen wanneer ik zeg dat de verschillende berichten te vatten zijn onder een gezamenlijke noemer, namelijk ervoor zorgen dat personen die in Brussel werken of die er leven niet worden gediscrimineerd omdat zij daar werken of leven. Wanneer bijvoorbeeld voor de *secteur non marchand* akkoorden worden gesloten in Vlaanderen, in Wallonië en op federaal niveau dan is het nogal evident dat wie in Brussel in die sector werkt de vraag stelt: «Wat met ons?» Dat wij aan die vraag moeten tegemoetkomen spreekt voor zich.

De Brusselaars betalen meer belasting dan alle andere inwoners in het land omdat er in het Brussels Gewest belastingen bestaan die elders niet worden geheven. Men zou ongelijk hebben die vaststelling af te doen als ideologisch gezwets. Men zou ongelijk hebben dit argument opzij te schuiven als een ongunstig element.

Het is juist dat we bij de Brusselse bevolking een stabilisering noteren, wat ons verheugt, maar het is ook juist dat het aandeel van de best verdienenden, de meest welstellenden in Brussel lager ligt dan op vele plaatsen elders in België.

Onderaan de ladder van de inkomens is het aandeel van de minst vermogenden en van degenen met een inkomen dat daar net boven ligt, in Brussel groter dan in de rest van het land. Dat betekent dat in haar geheel genomen de Brusselse bevolking ten aanzien van de globale Belgische bevolking verder verpaupert. Wij moeten beletten dat diezelfde Brusselse bevolking niet in de fiscale paradox terecht komt waarbij een steeds minder kapitaalkrachtige bevolking altijd maar meer belastingen moet ophoesten om bij te dragen tot de financiering van de behoeften van haarzelf en van de hele stad.

Ik deel de mening van zij die vinden dat de Brusselaars niet mogen worden gestraft omdat ze Brusselaars zijn. Dat geldt ook op fiscaal vlak. Wij moeten daar oog voor hebben. Een eerste stap om deze discriminatie een halt toe te roepen is de geniepige verpaupering van het Gewest te doen stoppen. Velen kennen het mechanisme van deze verpaupering; ze onderkennen het; ze kunnen het zelfs becijferen. Dat zal straks nog blijken in de discussie over het armoederapport.

Mesdames, messieurs, voilà le contexte général dans lequel, selon moi, il convient de situer la discussion encore à venir sur l'existence ou non de marges éventuelles lors de l'examen du second ajustement budgétaire. J'espère que celui-ci pourra avoir lieu plus tôt que l'an dernier. N'étant pas candidate aux élections communales, je suis considérée comme un oiseau rare. Donc, j'ignore dans quelle mesure l'approche des élections facilitera ou au contraire rendra ce débat difficile ...

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Il faut voir ce qu'en pense M. Maingain!

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — M. Maingain n'a rien à voir là-dedans, monsieur Tomas! Absolument pas! Vous lui faites trop d'honneur et vous sous-estimez mon indépendance et mon autonomie!

Il m'est difficile d'évaluer l'impact de l'approche de cette échéance électorale, certes importante. Je ne l'ignore pas, même si je ne suis pas personnellement candidate. Nous sommes tous engagés à des degrés divers dans ces élections et extrêmement intéressés par les résultats. Ceux-ci ne nous laisseront pas indifférents.

M. Rudy Vervoort. — Vous nous rassurez!

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il fallait que je le fasse! En effet, je vous voyais déjà froncer les sourcils. Je ne voulais pas que vous croyiez que les résultats me laisseraient indifférentes.

Dans l'hypothèse où les élections communales n'hypothèquent pas la négociation sur le second ajustement 2000 et l'établissement du budget 2001, les documents vous seront soumis en temps utile et le plus rapidement possible.

Mme Huytebroeck a fait référence à un accord dont j'ignore tout et que j'aurais conclu avec M. Ducarme. Il faut donc en déduire que cet accord n'existe pas.

Mme Evelynne Huytebroeck. — A moins que M. Ducarme raconte n'importe quoi!

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Là, madame, je n'oserais vous suivre, d'autant plus que j'ignore vos sources, que vous dites bien informées. Personnellement, je ne suis pas au courant d'un tel accord.

Dans votre exposé, vous avez indiqué que la VGC connaîtrait des problèmes financiers. Elle en a eu. Mais elle n'en a plus dans la mesure où la Communauté flamande a décidé, lors de son ajustement budgétaire — c'est beaucoup plus facile lorsqu'on dispose de marges s'élevant à des dizaines de milliards, mais enfin elle s'est montrée généreuse — d'augmenter la dotation de base à destination de la VGC, dans la mesure où son budget présentait un déficit. Cette augmentation s'élevant à 294,7 millions par an, le déficit se voit ainsi comblé. Il serait peut-être bon que vous le notiez.

*(Mme Magda De Galan, Présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,
treedt opnieuw op als voorzitter)*

De heer Lootens heeft een allusie gemaakt op een goodwill-show in een pre-electorale sfeer. Het staat hem vrij een appreciatie te maken, maar ik meen dat het ons allen moet verheugen dat we überhaupt over marges kunnen spreken. Dat is jarenlang anders geweest en het is geen onaardig perspectief.

Je sais que les réponses sont politiques — il ne peut en être autrement — mais je crois avoir expliqué à M. Cerexhe pourquoi le premier ajustement budgétaire n'a pas pu être bouclé plus tôt. Nous avons saisi cette occasion pour trancher une question sensible, en suspens depuis de longues années.

Je propose aux collègues qui ont posé des questions très concrètes concernant l'évolution de recettes précises, de patienter encore quelques jours. A la réception des documents portant sur le premier ajustement 2000, vous trouverez ces chiffres et nous pourrions alors en discuter plus avant.

J'en arrive au refinancement de la Région.

De minister-voorzitter heeft er reeds over gesproken. Ook toen ik nog in de oppositie zat, heb ik steeds gezegd dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest onvoldoende financiële middelen krijgt. We moeten ons ervan bewust zijn dat deze kwestie hoe dan ook zal worden herbekeken binnen het kader van een herverdeling van de financiële middelen tussen het federale niveau en de gefedereerde entiteiten. Het lijkt me zeer moeilijk om een fundamentele discussie over een eventuele herfinanciering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest los te koppelen van deze globale discussie.

Tot besluit spreek ik dan ook de hoop uit dat het in de komende maanden en misschien zelfs volgend jaar mogelijk zal zijn om deze fundamentele discussie aan te gaan in de geest van openheid die terug te vinden is in veel van de regeringsploegen die in dit land werkzaam zijn. Wij ontkennen niet dat er verschillende gevoeligheden bestaan. Natuurlijk zijn de communautaire en institutionele belangen soms tegengesteld. Zowel op federaal als op Brussels vlak is er één groot verschil met vroeger. We nemen er geen genoegen meer mee om de problemen aan te wijzen, we willen ze ook oplossen. Dit duurt soms langer, maar het is van belang dat oplossingen worden gevonden. Ik hoop dat dit ook geldt voor de punten die hier werden aangekaart.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, ma réplique ne sera pas longue.

Je souhaite réagir aux réponses données par les ministres, mais aussi à certaines interventions de mes collègues.

Je commencerai par l'intervention de M. Clerfayt qui n'est malheureusement plus là pour l'instant. L'application du système allemand qui a été proposée par plusieurs personnes et soutenue par nous, notamment, est sans doute une formule à moduler. Nous n'attendons pas qu'on l'applique telle quelle. C'est plutôt le principe de surpondération qui nous semble intéressant et à retenir. Qu'il s'agisse de cette piste ou d'une autre, nous ne faisons pas de fétichisme. J'ai d'ailleurs cité plusieurs pistes dans mon intervention. L'essentiel est que ces pistes soient mises sur la table et que nous réussissions tous ensemble à faire comprendre au pouvoir fédéral que notre Région remplit — tout le monde l'a fait remarquer ici — des missions non seulement de Région et de capitale, mais aussi de capitale européenne, qui doivent également être supportées par le pouvoir fédéral. Je n'ai rien entendu d'autre ici. Même si l'accord de

coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et le pouvoir fédéral a reçu un souffle nouveau, nous estimons que cela ne suffit pas.

J'ai entendu M. Vanhengel et il était également d'accord pour un débat. J'ajoute que ce n'est pas que quand francophones et néerlandophones déposeront des revendications communes concernant le refinancement de Bruxelles que nous seront probablement écoutés. Mais j'ai également compris que, comme je le craignais, monsieur Vanhengel — vous avez été assez clair — vous conditionnez l'affectation des boni à la revendication de la représentation flamande à Bruxelles.

M. Guy Vanhengel. — Ce que je fais, c'est rappeler un accord gouvernemental.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Oui, mais il n'est pas correct d'en parler au moment où nous traitons de l'affectation d'un boni budgétaire. Vous savez très bien que cette représentation des Flamands de Bruxelles — discussion inscrite dans l'accord gouvernemental — est liée directement au financement communautaire de 800 millions en 2000 et de 1 milliard en 2001, ce qui n'a rien à voir avec les boni budgétaires dont on parle aujourd'hui. N'y jetez donc pas la confusion, sinon on va dire qu'il y a un chantage et que vous jouez là sur deux sommes différentes. Et c'est effectivement ce que vous faites.

M. Guy Vanhengel. — Il y a aussi les droits de tirage!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur Simonet, je me réjouis d'entendre que les débats d'idée sont vifs au sein du Gouvernement. J'espère en tout cas qu'ils aboutiront au bon choix. Je me réjouis d'entendre, par la voix de M. Cools, que son groupe est d'accord pour dire que de l'argent doit aller aux commissions communautaires sans mettre en péril le budget régional.

Madame la ministre, vous avez été très claire et très honnête. J'entends que pour préciser les chiffres et les affectations, vous voulez d'abord attendre le deuxième ajustement et peut-être aussi, comme vous le dites, les élections communales, même si vous n'y avez pas d'investissement personnel. Mais, via M. Vanhengel, nous avons bien perçu un certain intérêt au niveau des avancées institutionnelles. C'est souvent le cas; nous recevons des réponses différentes, prudentes, modulées et mesurées des ministres et plus directes et significatives des représentants des groupes de ces ministres.

Pour conclure, je me réjouis de vous entendre reconnaître qu'il faut répondre aux demandes des travailleurs du secteur non marchand pour éviter toute distorsion avec les autres Régions et que vous voulez aussi diminuer les inégalités à Bruxelles. Je reste un peu frustrée quant aux réponses car je n'en ai pas vraiment obtenu. Mais je vous avoue franchement que je ne m'attendais pas à en avoir aujourd'hui. Je vous avais en effet déjà entendue ce matin. Le débat n'est que reporté, car j'ai entendu que tous les groupes demandent un débat sur le financement de la Région bruxelloise.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, de minister-voorzitter maakt er blijkbaar een gewoonte van mij woorden in de mond te leggen die ik helemaal niet heb uitgesproken. Hij beweert dat ik een lans heb gebroken voor de verwijdering van de Europese instellingen uit Brussel. Dat is helemaal niet juist. Wat ik wel heb gezegd, is dat het Europees Parlement naar Straatsburg zou kunnen verhuizen. Het gaat dus slechts om één van de vele Europese instellingen. Ik heb tevens

een pleidooi gehouden voor de decentralisatie van de Europese instellingen naar de andere Europese steden.

Ik heb echter wel een pleidooi gehouden voor het wijzigen van het ondemocratische karakter van de besluitvorming die aan de basis ligt van de stelselmatige uitbreiding van Brussel als dé Europese hoofdstad. Spijtig genoeg is minister Chabert niet aanwezig. Hij zou mij ongetwijfeld zeer goed begrijpen.

Voorts heb ik gepleit voor het voeren van een breed maatschappelijk en politiek debat over de zin en de onzin van de verdere uitbreiding. Daarover heb ik de minister-voorzitter echter weinig horen zeggen.

De verhalen over de budgettaire marges, die deel uitmaken van de pre-electorale sfeer, worden door minister Neyts zonder meer weggewuifd. De minister is blij dat er over budgettaire marges wordt gesproken, al vraag ik mij af of deze marges effectief bestaan. Ongewild bevestigt de minister de geruchten door haar verklaring dat het op dit ogenblik nog niet mogelijk is te zeggen hoe groot deze marges zullen zijn. Wij hebben in het verleden vaak genoeg gemerkt dat begrotingen worden overschat aan de inkomstzijde en dat zij worden onderschat aan de uitgavenzijde. De minister moet dus begrip hebben voor onze vrees dat sommige geruchten of verhalen wel eens een kern van waarheid zouden kunnen bevatten.

Uit het hele debat kan ik in elk geval afleiden dat er een meer fundamenteel debat over deze problematiek moet worden gevoerd. Wij hebben geen antwoord gekregen op de vele vragen die vandaag werden gesteld. Wellicht was dit ook niet de bedoeling in het kader van deze interpellaties.

Een laatste bedenking: de minister zegt dat zij de problemen niet enkel wil aanwijzen, maar dat zij ze ook wil oplossen. Er is echter een verschil tussen willen en kunnen. Ik hoop dat zij zich over enkele jaren, aan het einde van haar ambtstermijn, niet zal moeten afvragen of de middelen van het Hoofdstedelijk Gewest wel op de juiste manier werden besteed. De heer Grijp, een gewezen minister, had dit vandaag ook willen doen.

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Annemie Neyts-Uyttebroeck heeft het woord.

Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Het feit dat wij er gisteren in geslaagd zijn een probleem op te lossen dat al zes jaar aansleept, bewijst dat wij op de goede weg zijn.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, j'ai bien entendu Mme Neyts sur les retards pris par l'ajustement budgétaire et le non-respect de la date du 30 avril. Je lui rappelle cependant que des promesses fermes avaient été faites lors de l'élaboration du budget 2000. Je constate aujourd'hui que malheureusement elles ne sont pas respectées. Je vous demanderai donc à tout le moins de donner également un délai complémentaire au Parlement au-delà du 30 juin pour nous permettre également d'examiner avec la diligence voulue les documents que vous déposerez dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines, d'autant plus qu'aujourd'hui, vous me dites que vous n'êtes pas en mesure de répondre à des questions précises sur un certain nombre de chiffres et que vous demandez aussi un délai complémentaire. Je pense notamment au problème du casino ou à celui des effets des mesures fédérales sur le budget régional. Je suppose que ces points seront examinés lors du dépôt de l'ajustement budgétaire. Ce sont des points importants et qui demanderont une discussion et un débat entre nous.

Monsieur Simonet, vous nous avez dit que l'Etat fédéral était devenu un interlocuteur attentif. Ce n'est pas tout à fait inexact, mais il ne faut pas exagérer. Vous avez obtenu 500 millions complémentaires par an, ce qui représentera un montant de 4 milliards en 2003. Par rapport aux 18,4 milliards qui sont nécessaires à la Région, ce n'est pas beaucoup. (*Protestations de M. Simonet.*)

Ne revenez pas toujours sur le passé! C'est vous qui êtes au Gouvernement. Tant ici qu'au niveau fédéral, vous aviez pris des engagements au moment de la campagne électorale. Je constate qu'il y a un plus, ces 500 millions, mais de là à dire qu'il y a perpétuellement une écoute du côté fédéral, il ne faut pas exagérer! Vous avez d'ailleurs entendu M. Vanhengel tout à l'heure.

Par ailleurs, monsieur Simonet, vous vous félicitez du débat d'idées au sein de votre Gouvernement. Il est vrai qu'on y entend de tout; certains exigent que les marges soient affectées à la réduction de la fiscalité, d'autres au domaine social. Tout cela est très bien. On appelle cela aujourd'hui le « débat d'idées », par le passé on appelait cela un « blocage politique ». C'est sans doute la nouvelle culture politique qui a provoqué ce changement de phraséologie. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose de changé, le résultat est exactement le même, d'autant plus que Mme Neyts a reconnu tout à l'heure que les élections communales n'étaient pas sans influence sur le dépôt de l'ajustement budgétaire.

M. Rudy Vervoort. — Elle n'a pas dit cela.

M. Benoît Cerexhe. — Je terminerai par une petite remarque à l'attention de M. Vervoort.

Monsieur Vervoort, vous jouez de temps en temps le donneur de leçons au sein de ce Parlement. Vous nous avez dit que le PSC voulait faire un peu de tout avec cette marge budgétaire, que vous, les socialistes, vous aviez fait votre choix, que ce choix était une affectation dans le domaine social. C'est très bien. Nous pouvons vous suivre. La seule chose que je voudrais savoir — nous nous retrouverons dans quelques mois — c'est quelle est la capacité qu'auront les ministres socialistes d'imposer les choix que vous faites entre vous. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

Mme la Présidente. — Je retiens de ce débat fort intéressant que le Parlement aura le temps d'examiner les ajustements budgétaires. Je retiens également d'autres idées d'échanges de pistes au sein des commissions, loin de toute passion et sur la base d'auditions sérieuses.

Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTION ORALE — MONDELINGE VRAAG

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED AZZOUZI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «LE RAMASSAGE DES DECHETS DANS LES QUARTIERS COMMERCANTS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED AZZOUZI AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE «DE VUILNISOPHALING IN DE HANDELSWIJKEN»

Mme la Présidente. — M. Azzouzi a la parole pour poser sa question.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, parmi les catégories de déchets produits en Région bruxelloise, figurent notamment les déchets ménagers, les déchets de soins de santé, les carcasses et ferrailles de voiture, les déchets de chantiers et, objet de cette interpellation, ceux provenant des commerces.

Ils étaient, en ce compris les déchets industriels, évalués à environ 142 000 tonnes au début de l'année 1998.

Chacun sait que le producteur de ce que l'on appelle communément les déchets municipaux non-ménagers paie un coût supérieur pour leur collecte et leur traitement à celui dont s'acquitte le « simple citoyen ». Ainsi, dans les rues commerçantes, les contrats d'enlèvement individuels sont la règle.

Vous nous avez appris, monsieur le ministre, qu'il n'existait aucune possibilité d'estimer le tonnage des ordures enlevées dans le cadre des contrats avec les commerçants et les déchets des particuliers. Or, le montant réclamé aux commerçants résulte d'un accord individuel portant sur l'estimation des matériaux et de la quantité de ceux-ci qui seront enlevés et traités. Comment peut-on être certain devant cette absence de chiffres que les conventions sont bien respectées ?

Nous savons aussi que si des commerçants ont une convention d'enlèvement avec l'ABP, il leur est loisible de s'adresser au secteur privé pour pareille mission. Cela rend plus difficile la vérification consistant à savoir si tous les commerçants respectent cette obligation. Nous savons que ce n'est d'ailleurs pas le cas. Dès lors, il nous apparaît que substituer aux conventions individuelles, dont le contrôle et l'efficacité sont sujets à caution, des conventions collectives, pourrait être une piste intéressante. C'est d'ailleurs celle qui a été suivie récemment dans une artère de la capitale — la rue de Brabant, pour ne pas la citer — où l'ABP et l'association des commerçants ont passé un contrat destiné à optimiser les collectes en les adaptant aux spécificités de la rue, en terme d'horaire et de coût, puisque la gratuité est assurée en contrepartie d'une garantie de tri de la part des commerçants.

Ce genre d'expérience n'a de sens selon nous que si elle est destinée à être étendue à d'autres noyaux commerçants confrontés aux mêmes difficultés. Est-ce l'intention du Gouvernement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, la question de M. Azzouzi me force à plonger de manière détaillée dans les déchets des commerçants.

Tout le monde se rend bien compte qu'il est absurde d'imaginer que l'Agence va organiser des tournées de collectes des déchets différentes pour les petits commerçants de celles destinées aux ménages.

De ce fait, les déchets apportés par l'Agence à l'incinérateur contiennent à la fois des déchets ménagers et des déchets des petits commerçants.

Globalement, il est donc impossible d'avoir des chiffres précis en poids des apports des ménages et de ceux des déchets commerciaux à l'incinérateur.

Par contre, au niveau individuel, chaque commerçant bénéficie d'un contrat qui est lié au litrage qu'il produit. Des estimateurs de l'Agence suivent donc la production de chaque commerçant — nombre de sacs — pendant une période de référence et le contrat est établi sur cette base. Pour les enlèvements en conteneurs, la référence est le nombre de vidanges effectuées.

Le nombre global de litres collectés auprès des commerces qui disposent d'un contrat avec l'Agence peut être estimé. Mais passer de ce litrage global à une estimation du tonnage est très hasardeux, la densité des déchets étant très variable d'un secteur à l'autre.

Entre du polystyrène expansé et du métal, si les litres peuvent être les mêmes, les poids sont différents.

Ces explications sont un peu techniques mais il n'y a pas de réponse simple à votre question.

Quant à la convention passée avec l'association des commerçants de la rue de Brabant, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une convention collective d'enlèvement des déchets. Il s'agit simplement de sensibiliser les commerçants au tri des déchets et, au terme d'une période d'essai qui doit leur permettre de s'adapter au tri, des contrats individuels seront négociés.

Cette expérience-pilote pourra, le cas échéant, être répétée dans certaines zones où cela pourrait s'avérer nécessaire.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Azzouzi pour une réplique.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, je prends note des éclaircissements que le ministre a bien voulu donner. Nous attendons la suite pour pouvoir en débattre en Commission.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 50.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.50 uur.

— *Elle est reprise à 18 h 05.*

Ze wordt hervat om 18.05 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 9 SEPTEMBRE 1993 PORTANT MODIFICATION DU CODE DU LOGEMENT POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET RELATIVE AU SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL, EN CE QUI CONCERNE L'INSTAURATION D'UN REGIME D'INSCRIPTION MULTIPLE DES CANDIDATS LOCATAIRES DANS LE LOGEMENT SOCIAL

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 9 SEPTEMBER 1993 HOUDENDE DE WIJZIGING VAN DE HUISVESTINGSCODE VOOR HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST EN BETREFFENDE DE SECTOR VAN SOCIALE HUISVESTING, WAT BETREFT DE INSTELLING VAN EEN MEERVOUDIG INSCRIVINGSSTELSEL VOOR KANDIDAAT-HUURDERS IN DE SOCIALE HUISVESTING

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowitz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uytebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, van Eyll, Vervoort et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROPOSITION DE RESOLUTION EN VUE DE LA POURSUITE DE LA CONCERTATION ENTRE ENTITES FEDERALE ET REGIONALES AFIN DE PREVENIR ET DE REDUIRE LES NUISANCES ET DANGERS LIES AU TRAFIC AERIEN

Votes réservés

VOORSTEL VAN RESOLUTIE MET HET OOG OP DE VOORTZETTING VAN HET OVERLEG TUSSEN DE FEDERALE EN DE GEWESTELIJKE OVERHEDEN OM DE HINDER EN DE GEVAREN VAN HET LUCHTVERKEER TE VOORKOMEN EN TE VERMINDEREN

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement et le considérant réservés de la proposition de résolution.

Wij zullen over het aangehouden amendement en considerans van het voorstel van resolutie stemmen.

Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Adriaens et Mmes Huytebroeck et Braeckman au premier considérant.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Adriaens en de dames Huytebroeck en Braeckman bij de eerste considerans.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Le premier considérant ainsi amendé est adopté.

De eerste considerans zoals geamendeerd wordt aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowitz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De

Wolf, Doukeridis, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytbroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Lootens-Stael, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uytbroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, van Eyll, Vervoort et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution amendée.

Dames en heren, wij stemmen nu over het geamendeerd voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

En conséquence, la proposition de résolution (amendée) est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie (geamendeerd) aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doukeridis, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytbroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Lootens-Stael, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uytbroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, van Eyll, Vervoort et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 10.*

De plenaire vergadering wordt om 18.10 uur gesloten.